

AXA Observatoire de la prévoyance 2025

**Étude sur la prévoyance
des couples et des familles**

Décembre 2025

MENTIONS LEGALES

AXA Observatoire de la prévoyance, Décembre 2025

Client: AXA

Mandataire: Sotomo, Binzstrasse 23, 8045 Zürich.

Auteurs/autrices: Simon Stückelberger, Emma Croci, Michael Hermann

1	AXA Observatoire de la prévoyance	4
1.1	À propos de cette étude	4
1.2	Principaux résultats en bref	6
2	Couple et prévoyance	10
2.1	Planifier la prévoyance vieillesse	10
2.2	Qui aime, protège	15
2.3	Vieillir ensemble	18
2.4	Quand l'amour s'éteint	22
2.5	Divorce équitable (ou non)	31
3	Famille et prévoyance	36
3.1	Garde d'enfants et (lacunes de) prévoyance	36
3.2	Gender Pension Gap	40
3.3	Décès dans la famille	52
4	Méthode	56

AXA Observatoire de la prévoyance

1.1 À PROPOS DE CETTE ÉTUDE

Couple, famille et prévoyance financière sont étroitement liés. Au sein d'un couple ou d'une famille, nous souhaitons toutes et tous une protection financière, pour nous-mêmes et pour nos proches. De plus, dans une relation, des dépendances financières peuvent se créer, que ce soit en raison de l'achat commun d'une maison ou de la répartition inégale des activités professionnelles et du travail de garde. Dans de nombreux cas, la prévoyance financière est donc une tâche commune et non purement individuelle. Comment les couples et les familles abordent-ils la question et quelles sont les zones d'ombre? Prennent-ils le temps de parler de la prévoyance vieillesse, des lacunes de prévoyance dues à la garde des enfants et des conséquences d'une séparation ou d'un décès? Et de manière générale, estiment-ils avoir une protection financière suffisante et quels sont selon eux les principaux défis à relever? L'*AXA Observatoire de la prévoyance 2025* se penche sur ces questions et révèle comment les couples et les familles en Suisse gèrent leur protection financière.

Elle s'articule autour de deux axes thématiques. La première partie traite de la prévoyance financière au sein du couple. Elle

décrit dans quelle mesure les couples considèrent la protection financière comme une tâche commune et s'ils sont bien informés de leur propre situation et de celle de leur partenaire. Elle montre également comment ils évaluent les conséquences financières d'une séparation, quels principaux défis ils identifient dans cette éventualité et s'ils considèrent que le règlement en cas de divorce est équitable. La deuxième partie se concentre sur les familles et les parents. Elle examine les répercussions de la garde d'enfants et du travail à temps partiel sur la prévoyance vieillesse, l'opinion de la population sur l'écart de rente entre femmes et hommes et le point de vue des familles sur la protection financière en cas de décès de l'un des parents.

Les résultats montrent clairement que la prévoyance financière est bien plus qu'une décision individuelle. Dans les couples et les familles, il s'agit souvent d'une responsabilité et d'une tâche communes. Certains aspects sont néanmoins peu abordés, comme celui de la protection financière en cas de séparation. Les décisions financières prises par les couples et les familles ont des conséquences substantielles et souvent inégales en cas de séparation du couple.

L'*AXA Observatoire de la prévoyance 2025* a été réalisée par Sotomo pour le compte d'AXA. Elle repose sur une enquête en ligne menée auprès de 1604 personnes, dont les résultats sont représentatifs de la population linguistiquement intégrée en Suisse alémanique et en Suisse romande.

1.2 PRINCIPAUX RÉSULTATS EN BREF

Couple et prévoyance

Prévoyance vieillesse, sujet important mais compliqué: en ce qui concerne la protection financière personnelle, la sécurité à la retraite et, partant, la prévoyance vieillesse sont la priorité absolue de la population suisse (fig. 1). Si la planification de la prévoyance vieillesse est plus rarement repoussée au lendemain que la déclaration d'impôts ou la visite chez le dentiste, près d'un quart des personnes interrogées indiquent remettre volontiers à plus tard l'organisation de leur prévoyance vieillesse (fig. 2). En outre, près de la moitié de la population se sent dépassée lorsqu'il s'agit de planifier sa propre prévoyance vieillesse (fig. 4).

La prévoyance est une affaire commune: pour les couples, la prévoyance financière est souvent un projet commun. Près de trois quarts des personnes interrogées vivant en couple se sentent responsables de la protection financière de leur partenaire, les hommes étant plus nombreux que les femmes, et les seniors plus nombreux que les jeunes (fig. 6). La prévoyance vieillesse est également un sujet de conversation dans le couple: les trois quarts des personnes vivant en couple et exerçant une activité lucrative en ont déjà discuté avec leur partenaire (fig. 7). Une grande part des personnes interrogées estime donc avoir de bonnes connaissances sur la prévoyance vieillesse de leur partenaire (fig. 8). Dans la phase de planification aussi, la prévoyance vieillesse est considérée comme une affaire collective. Pour environ la moitié des personnes en couple qui exercent une activité lucrative, la prévoyance vieillesse est organisée conjointement. Si ce n'est pas le cas, la plupart du temps, une seule personne assume la responsabilité de la prévoyance des deux personnes (fig. 9).

On ne parle pas de séparation: les couples parlent nettement moins souvent de la protection financière en cas de séparation ou de divorce que de celle à la retraite ou en cas de décès. Seul un tiers des personnes vivant en couple en discutent avec leur partenaire (fig. 10). Et 45% ne savent pas quelle serait leur

couverture effective en cas de séparation (fig. 12). Ce manque de connaissances largement répandu est problématique, car une personne interrogée sur deux perçoit négativement l'impact d'une séparation sur sa sécurité financière (fig. 13). Les femmes ont tendance à évaluer les conséquences de manière plus négative que les hommes. S'il n'est pas facile de parler de ce qu'il adviendrait en cas de décès du ou de la partenaire, les personnes interrogées sont tout de même environ deux tiers à le faire dans leur couple (fig. 10). Elles sont également nombreuses à s'estimer bien informées des conséquences d'un décès sur leur sécurité financière (fig. 11).

Les défis de la prévoyance vieillesse et du logement en cas de séparation: les personnes en couple en général et les femmes mariées en particulier citent le logement en première position et les lacunes de prévoyance vieillesse en deuxième position comme principaux problèmes financiers lors d'une séparation (fig. 14, fig. 15). Lorsqu'on interroge des femmes divorcées sur leur expérience, l'ordre s'inverse: les lacunes de prévoyance dans la prévoyance vieillesse (1er et 2e piliers) arrivent en tête, avant la charge financière due au loyer ou à un prêt hypothécaire. Les femmes divorcées évoquent aussi nettement plus souvent que les femmes mariées les lacunes de prévoyance vieillesse individuelle. Les femmes semblent donc sous-estimer les conséquences financières d'une séparation sur leur prévoyance vieillesse.

Divorce équitable (ou non): une majorité de la population suisse juge équitable le règlement financier des divorces et des pensions alimentaires en Suisse (fig. 16). Les hommes estiment nettement plus souvent que les femmes que le règlement du divorce est injuste pour le revenu le plus élevé. Lorsque les personnes divorcées pensent à leur propre divorce, les résultats sont similaires: la majorité le jugent juste, tandis que les hommes (46%) sont plus nombreux que les femmes (38%) à l'estimer injuste (fig. 18). Les pensions alimentaires, la (non-) prise en compte des tâches de garde et la répartition des avoirs de vieillesse sont le plus souvent perçues comme injustes (fig. 19).

Famille et prévoyance

Garde des enfants et conséquences pour la prévoyance vieillesse: 62% des parents ayant des enfants mineurs estiment que les répercussions de la garde d'enfants sur leur propre prévoyance vieillesse sont importantes, et un cinquième d'entre eux les jugent même très importantes (fig. 21). Malgré les conséquences financières importantes, de nombreux parents n'en parlent pas du tout, ou seulement superficiellement: 36% n'ont pas parlé des répercussions de la garde des enfants sur la prévoyance vieillesse et 41% n'en ont parlé que superficiellement (fig. 20).

Défi du travail à temps partiel: les défis liés à la prévoyance vieillesse sont perçus différemment selon le sexe et le fait d'être parent ou non. La moitié des mères d'enfants mineurs (53%) s'inquiètent particulièrement des lacunes de prévoyance dues au travail à temps partiel ou à la garde de leurs enfants (44%) (fig. 22). Ce pourcentage est nettement moins élevé chez les pères, mais un père sur cinq s'inquiète pour ces mêmes raisons. Près d'un tiers des femmes sans enfants se disent préoccupées par les répercussions du temps partiel sur la prévoyance vieillesse, et les hommes sont tout de même 19% à s'en inquiéter. Cela montre que, pour les hommes comme pour les pères de famille, la question du temps partiel et de la prévoyance gagne en importance.

Gender Pension Gap: à la retraite, les femmes perçoivent une rente nettement moins élevée. La population attribue plusieurs raisons à cet écart entre femmes et hommes: une majorité le justifie par le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel ainsi que par les possibles raisons de cet état de fait, comme le travail non rémunéré et les salaires plus bas des femmes (fig. 24). Les hommes (44%) voient nettement moins souvent que les femmes (68%) la discrimination salariale comme une cause. La grande majorité (84%) de la population suisse juge problématique la différence entre les rentes (fig. 25). L'avenir s'annonce pessimiste: une majorité part du principe que l'écart de rente entre femmes et hommes restera identique, voire se creusera (fig. 26). Les mesures les plus populaires pour réduire les écarts de rente sont la lutte contre la discrimination

salariale et une meilleure prévoyance vieillesse pour les faibles taux d'occupation (fig. 27).

Davantage de soutien pour les parents: une nette majorité des parents travaillant à temps partiel souhaitent augmenter leur taux d'occupation après la période intense consacrée aux enfants (fig. 28). En outre, de nombreux parents souhaitent bénéficier d'une aide supplémentaire leur permettant d'épargner suffisamment pour leur prévoyance vieillesse, par exemple des allégements financiers pour la garde des enfants (54%) ou un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale (43%) (fig. 29). Les hommes souhaitent davantage d'incitations fiscales pour les solutions de prévoyance individuelle, tandis que les femmes souhaitent davantage d'allégements financiers pour la garde des enfants (fig. 30). Interrogés sur le conseil qu'ils donneraient à leurs enfants, la plupart des parents préconisent de commencer à épargner le plus tôt possible en investissant particulièrement dans la prévoyance individuelle (fig. 31).

En cas de décès: la constitution d'une prévoyance vieillesse individuelle est l'une des mesures les plus fréquentes prises par la population suisse pour protéger financièrement la famille (fig. 32). Plus d'un tiers des familles interrogées estiment que leur protection financière en cas de décès est bonne, un autre tiers la juge suffisante et 27%, mauvaise. Ce sont en particulier les personnes en concubinage avec enfants qui redoutent des conséquences financières plus graves en cas de décès de l'un des parents (fig. 33). Les principales difficultés après un décès ne sont toutefois pas en premier lieu d'ordre financier, mais concernent l'organisation de la vie quotidienne, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et la garde des enfants (fig. 34). Une nette différence se dessine toutefois entre les sexes: les hommes (63%) voient plus souvent que les femmes (45%) la garde des enfants comme un obstacle, tandis que les femmes citent beaucoup plus souvent la protection financière (60%) et le logement (50%) comme un défi par rapport aux hommes (28% et 24%) (fig. 35).

Couple et prévoyance

Ce chapitre examine le rôle des partenaires dans la prévoyance financière. Dans quelle mesure se sent-on mutuellement responsable de la prévoyance au sein d'un couple? Parle-t-on ouvertement de la protection financière en cas de séparation ou de décès? Quels problèmes se posent lors d'une séparation, et la réglementation du divorce (de son propre divorce) est-elle considérée comme équitable?

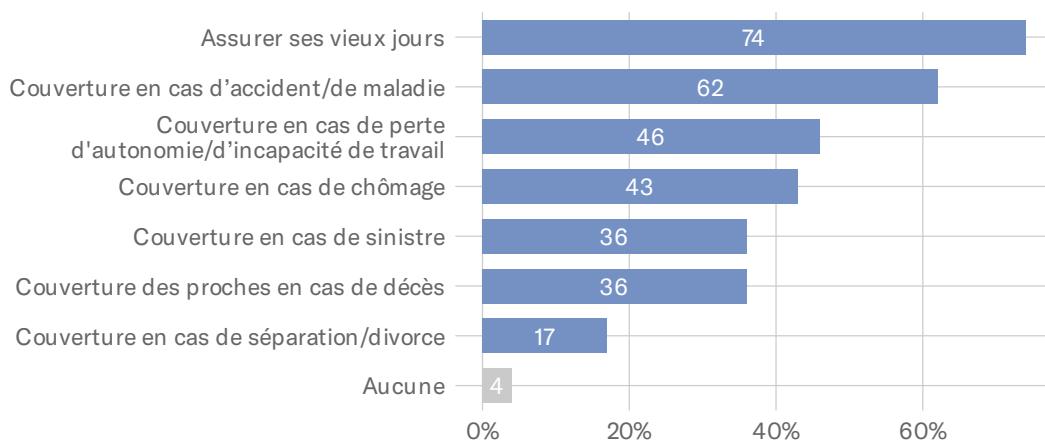
2.1 PLANIFIER LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE

La protection financière est une question centrale dans des aspects de la vie les plus divers. Certains risques sont prévisibles, comme la retraite, tandis que d'autres surviennent de manière inattendue, comme un décès, une maladie, un accident ou une séparation. Dans ces situations, le but est de garantir, malgré les pertes de revenus ou les frais supplémentaires, une stabilité financière aux personnes à titre individuel, aux couples et aux familles. Mais quelle forme de prévoyance financière est particulièrement importante pour la population suisse?

AXA Observatoire de la prévoyance

Priorités dans la protection financière (fig. 1)

«Parmi les formes de protection financière suivantes, lesquelles sont particulièrement importantes pour vous?» – population active uniquement

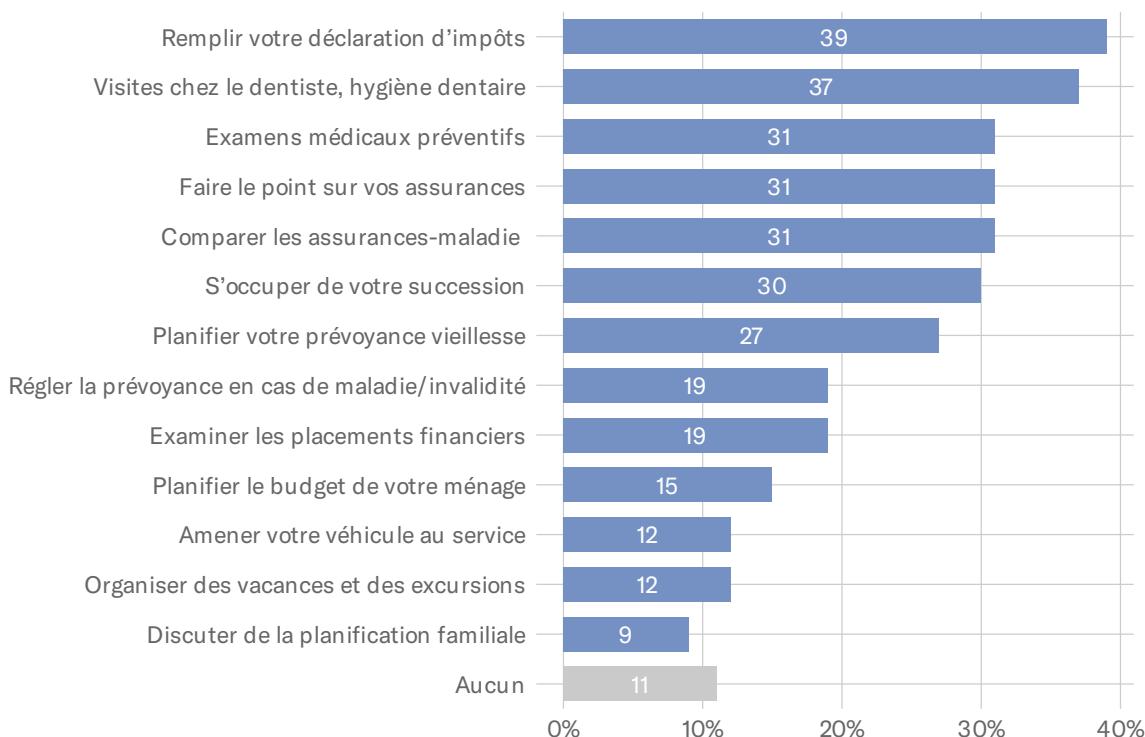


Lorsqu'il s'agit de protection financière personnelle, la prévoyance vieillesse figure en tête des priorités de la population suisse. Comme le montre l'illustration 1, environ trois quarts des personnes actives affirment attacher une grande importance à la sécurité financière à la retraite. Les Suisses sont donc tout à fait conscients de la nécessité de planifier cette nouvelle phase de vie. À la deuxième place des priorités se trouve la protection en cas d'accident et de maladie: environ six personnes actives sur dix en soulignent l'importance. Elles évoquent nettement moins souvent la protection en cas de perte d'autonomie ou d'incapacité de travail (46%) ou en cas de chômage (43%). La protection financière contre d'autres risques tels que sinistres, décès dans l'entourage familial ou séparation est jugée moins importante par la population suisse.

AXA Observatoire de la prévoyance

Thèmes remis à plus tard (fig. 2)

«Parmi les thèmes suivants, lesquels remettez-vous le plus souvent à plus tard?» – population active uniquement



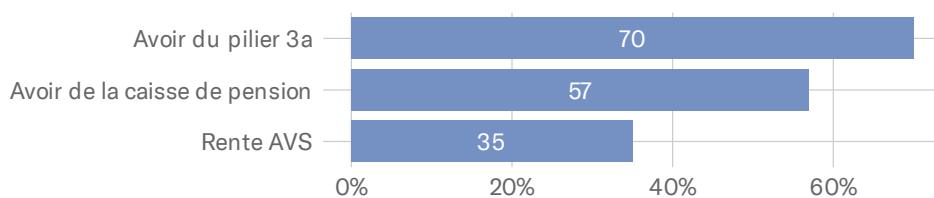
Si la population suisse considère que la prévoyance vieillesse est un sujet important, elle trouve difficile de se pencher sur le sujet. Avec quel engouement la population suisse s'y emploie-t-elle?

Être adulte implique en effet d'entreprendre certaines choses que beaucoup ne font pas de gaieté de cœur et qui sont donc parfois remises à plus tard (fig. 2). La déclaration d'impôts et les visites chez le dentiste sont en haut de la liste de ces choses impopulaires que l'on repousse volontiers. En Suisse, environ quatre personnes actives sur dix déclarent avoir tendance à reporter leur déclaration d'impôts ou une visite chez le dentiste. Viennent ensuite les examens médicaux préventifs, l'analyse et la comparaison des assurances (maladie), le règlement de la succession et également la planification de la prévoyance vieillesse. Trois personnes actives sur dix repoussent volontiers ces tâches à plus tard. La prévoyance vieillesse se situe ainsi au milieu du classement des tâches considérées comme désa-

gréables. D'autres telles que la prévoyance en cas de maladie et d'invalidité ne sont reportées que par à peine un cinquième des personnes interrogées. Les activités telles que la planification des finances personnelles, la planification familiale ou des vacances font encore plus rarement l'objet d'un report.

Vérification de la prévoyance vieillesse (fig. 3)

«Quels avoirs avez-vous consultés au cours des cinq dernières années?» – uniquement la population active. Pour la caisse de pension, seules les personnes ayant déjà effectué des versements dans la caisse de pension sont prises en compte et pour le pilier 3a, seules les personnes effectuant des versements dans le pilier 3a

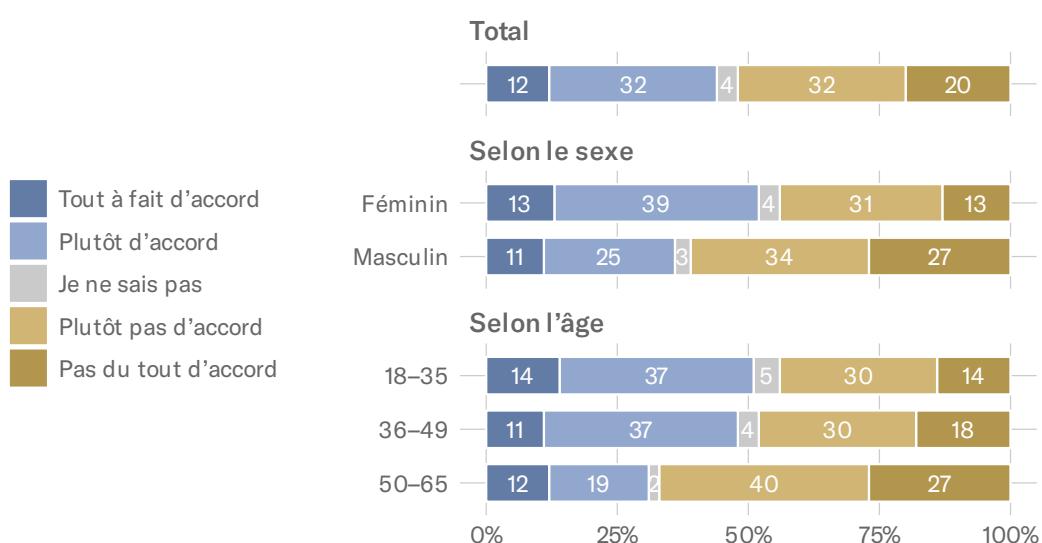


Une fois qu'on a décidé de prendre le temps de planifier efficacement sa prévoyance vieillesse, il est essentiel de commencer par faire le point sur la situation. L'illustration 3 montre combien de personnes actives en Suisse ont consulté leur situation dans les différents piliers de la prévoyance au cours des cinq dernières années. Elle met clairement en évidence qu'une grande partie (70%) des personnes possédant un compte du pilier 3a l'ont effectivement fait au cours des cinq dernières années. Il s'agit d'une décision pertinente puisque, dans le pilier 3a, tout un chacun est responsable de procéder soi-même aux versements, d'où la nécessité de vérifier l'état du compte. L'avoir du 2e pilier fait l'objet d'un contrôle un peu moins fréquent. Environ six personnes sur dix disposant d'un avoir de caisse de pension l'ont contrôlé au cours des cinq dernières années. Cette proportion moindre est tout à fait compréhensible, puisque le certificat de la caisse de pension, qui contient des informations sur les avoirs actuels et projetés de la caisse de pension, n'est pas facile à comprendre et semble en décourager beaucoup. De plus, la caisse de pension étant liée à l'emploi, une vérification est peut-être considérée comme inutile lorsque l'emploi reste le même. Mais comme le 2e pilier joue un rôle très important pour le maintien du niveau de vie à la retraite, il serait judicieux de le réexaminer

régulièrement. C'est le montant de la rente AVS qui est contrôlé le moins. Seul un tiers (35%) de la population active a vérifié son compte AVS au cours des cinq dernières années. Ce faible résultat est problématique, car les lacunes de cotisation dans le premier pilier ne peuvent être compensées que pour les cinq dernières années. Il est donc intéressant de vérifier régulièrement son compte AVS afin d'identifier et de combler d'éventuelles lacunes de cotisations. Un extrait du compte AVS peut être commandé auprès de la caisse de compensation cantonale.

Prévoyance vieillesse source de stress (fig. 4)

«Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante? Je me sens dépassé(e) par la planification de ma prévoyance vieillesse.» – population active uniquement



Si une tâche de planification telle que la prévoyance vieillesse est remise à plus tard, c'est sans doute aussi parce que beaucoup trouvent cette tâche stressante. Près de la moitié (44%) des personnes actives en Suisse se sentent dépassées par la prévoyance vieillesse, comme le montre l'illustration 4. Les femmes se sentent nettement plus souvent dépassées par la planification de la prévoyance vieillesse: 52% des femmes actives sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle la planification de la prévoyance vieillesse est stressante, contre 36% des hommes. Ce sentiment de stress est en outre répandu chez les jeunes (51%) et persiste chez les 36 à 49 ans (48%). Ce n'est qu'à partir de la cinquantaine que ce sentiment semble s'atténuer.

Près de la moitié de la population suisse se sent dépassée par la planification de la prévoyance vieillesse.

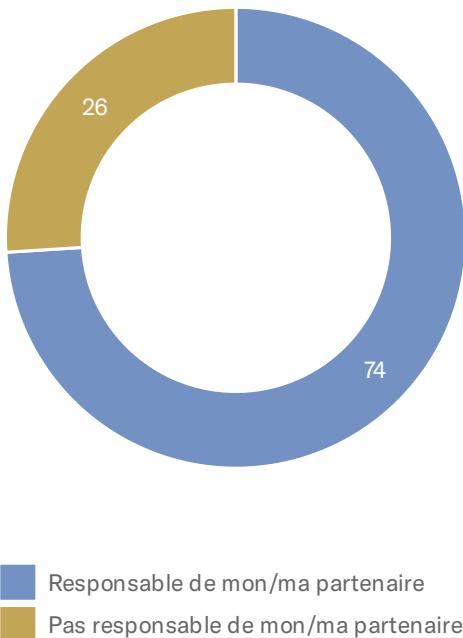
La sécurité financière à la retraite est une question à la fois sérieuse et importante pour la population suisse. C'est pourquoi beaucoup s'efforcent d'organiser leur prévoyance vieillesse personnelle et de ne pas la remettre à plus tard, même si cette tâche complexe est souvent ressentie comme stressante. Si l'organisation de la prévoyance personnelle demande déjà beaucoup d'efforts, qu'en est-il alors de la prévoyance vieillesse d'une personne supplémentaire à gérer, par exemple celle du ou de la partenaire?

2.2 QUI AIME, PROTÈGE

La prévoyance financière n'est pas une entreprise purement individuelle, c'est aussi un sujet important dans le couple. Trois quarts des personnes qui vivent en couple se sentent responsables de la protection financière de leur partenaire (fig. 5).

Coresponsabilité en matière de protection financière (fig. 5)

«Pour quelles personnes vous sentez-vous coresponsable de leur protection financière?» – uniquement les personnes dans une relation

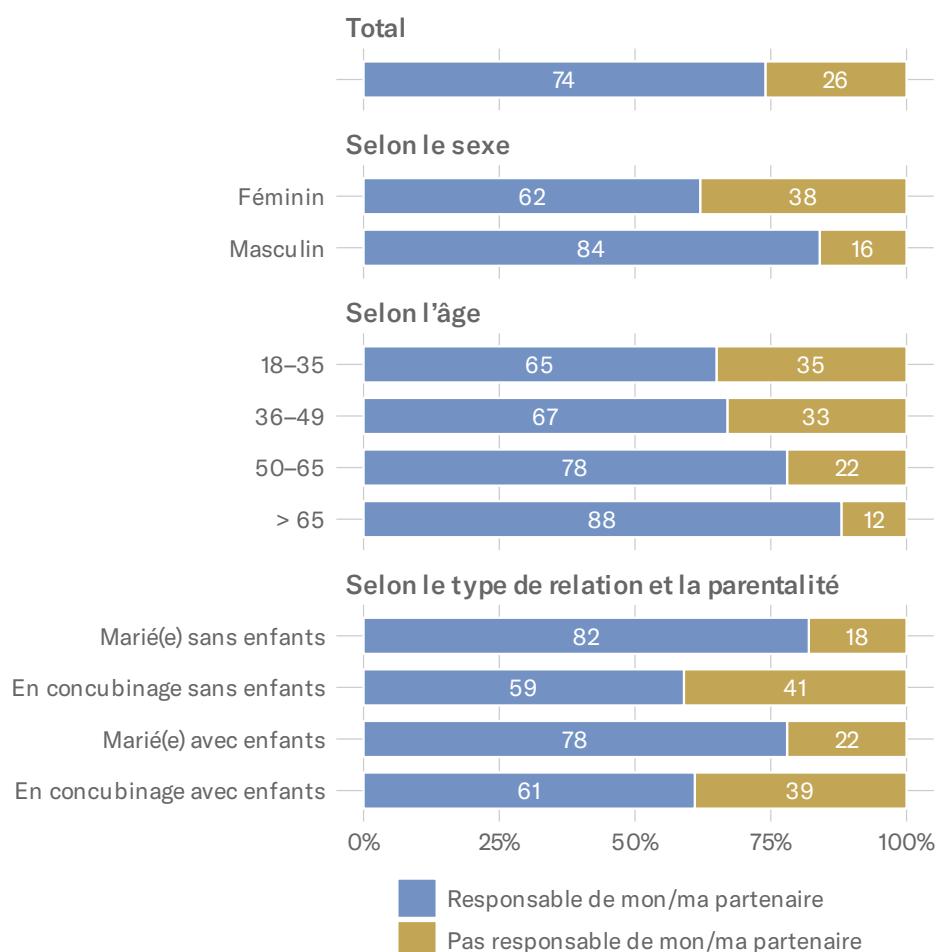


Il est intéressant de noter qu'il existe un fossé important entre les sexes. Alors que 84% des hommes vivant en couple se sentent responsables de la protection financière de leur partenaire, les femmes ne sont que 62% (fig. 6). Le rôle traditionnellement attribué à l'homme, responsable de la sécurité financière de la famille et du couple, semble donc subsister dans l'esprit tant des hommes que des femmes.

AXA Observatoire de la prévoyance

Coresponsabilité en matière de protection financière – avec répartition (fig. 6)

«Pour quelles personnes vous sentez-vous coresponsable de leur protection financière?» – uniquement les personnes dans une relation



Naturellement, l'âge joue aussi un rôle. Les personnes plus âgées, qui se préoccupent davantage de leur retraite et sont en couple depuis longtemps, se sentent plus souvent responsables de la protection financière de leur partenaire.

Les personnes mariées ressentent également une plus grande responsabilité financière que celles vivant en concubinage. Cela reflète la réglementation légale, qui prévoit que, dans le mariage, on est financièrement responsable de l'autre personne, ce qui n'est pas le cas du concubinage.¹ La présence ou non d'un enfant

¹ Néanmoins, un arrêt récent du Tribunal fédéral a également montré que, dans certains cas, notamment en matière d'aide sociale, les personnes en concubinage sont financièrement responsables de leur partenaire. (SRF, Juli 2025)

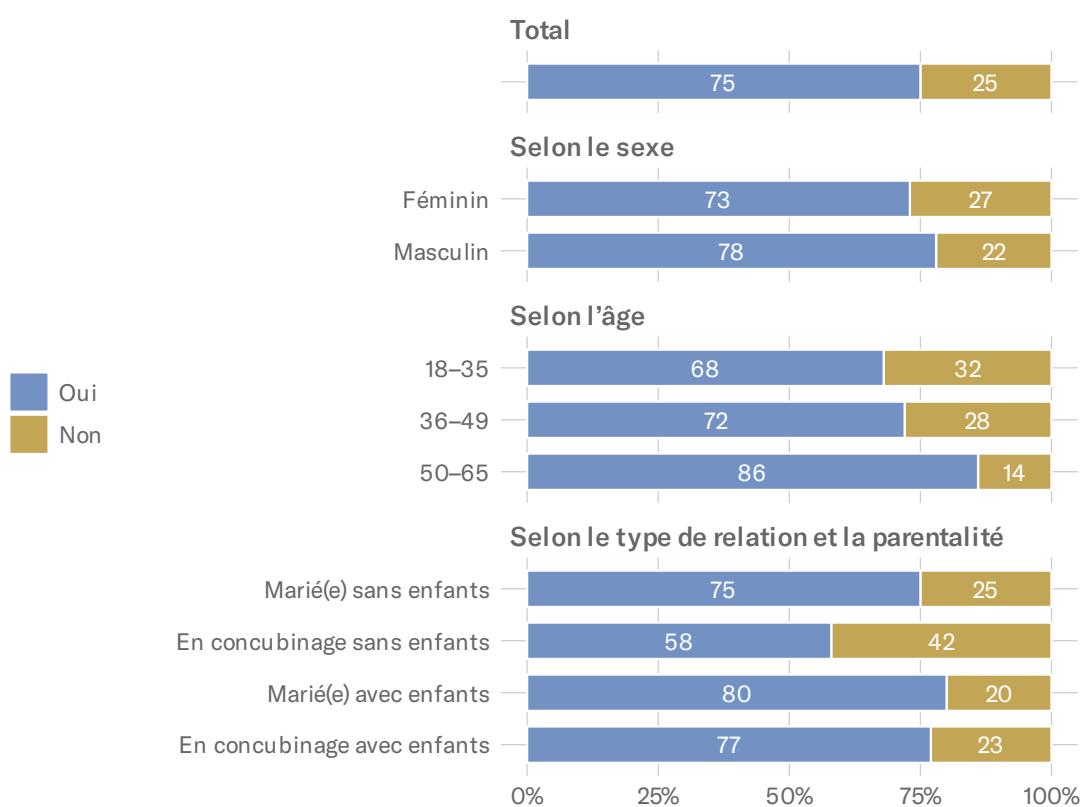
dans le couple semble toutefois avoir peu d'effet sur le sentiment de responsabilité vis-à-vis du ou de la partenaire.

2.3 VIEILLIR ENSEMBLE

La prévoyance vieillesse joue un rôle essentiel en matière de sécurité financière et, ainsi que nous l'avons vu au paragraphe précédent, chacun n'est pas nécessairement responsable que de sa propre prévoyance. Comme le montre l'illustration 7, c'est aussi un sujet de discussion au sein du couple.

Thèmes abordés avec votre partenaire: Prévoyance vieillesse (fig. 7)

«Avez-vous déjà discuté des thèmes suivants (prévoyance vieillesse) avec votre partenaire?» – uniquement les personnes actives et dans une relation



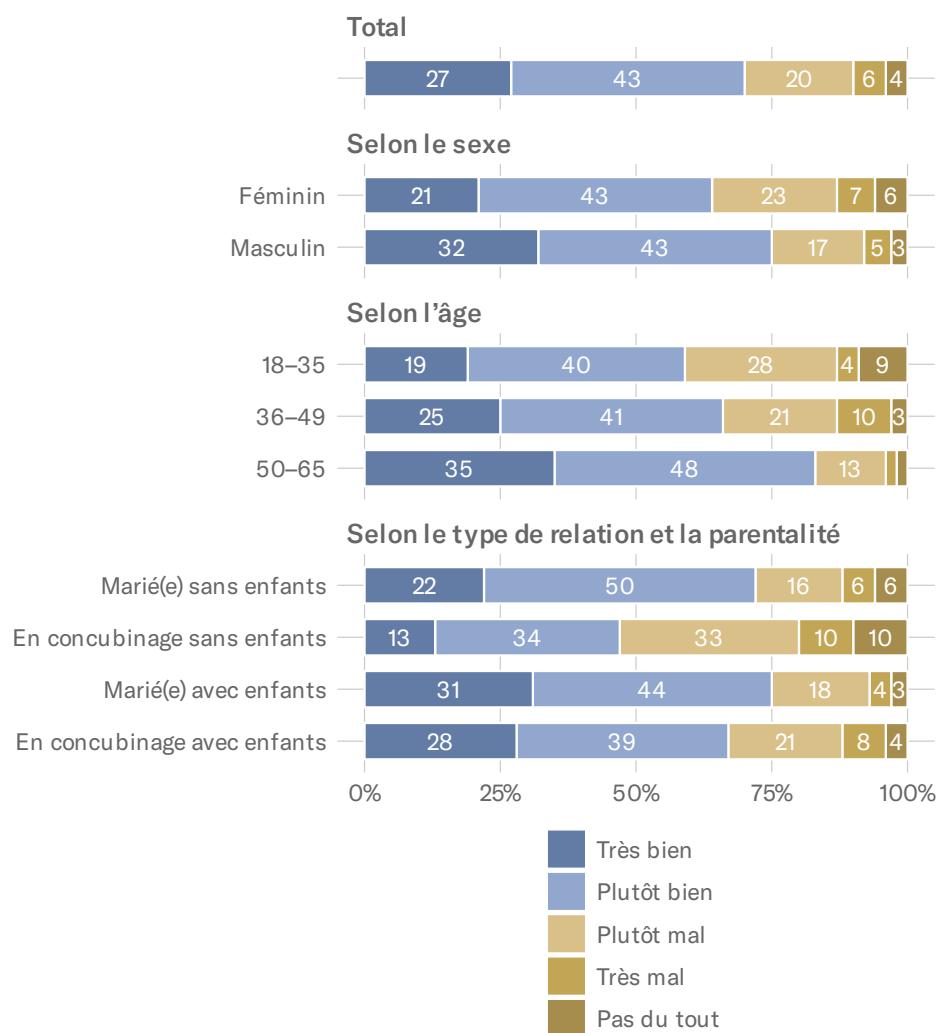
Trois quarts des personnes actives qui vivent en couple ont déjà discuté de la prévoyance vieillesse avec leur partenaire. À l'approche de la retraite, cette thématique est d'autant plus

d'actualité, mais même chez les moins de 36 ans, près de 70% en ont déjà discuté dans leur couple. Les personnes en concubinage sans enfant parlent nettement moins souvent de leur prévoyance vieillesse que les personnes mariées sans enfant. Cela est compréhensible, car juridiquement, les personnes vivant en concubinage sont responsables individuellement de leur prévoyance vieillesse, contrairement aux personnes mariées. Cette situation comporte toutefois des risques lorsque la planification individuelle de la prévoyance vieillesse conduit à d'importants écarts dans les avoirs de vieillesse et que les personnes concernées n'en ont pas conscience. Cette grande différence dans les réponses ne se rencontre pas chez les parents: en raison des répercussions possibles de la garde des enfants sur la prévoyance vieillesse, la réglementation juridique qui concerne le couple n'influe pas sur cette thématique.

AXA Observatoire de la prévoyance

État des connaissances sur la prévoyance vieillesse du ou de la partenaire (fig. 8)

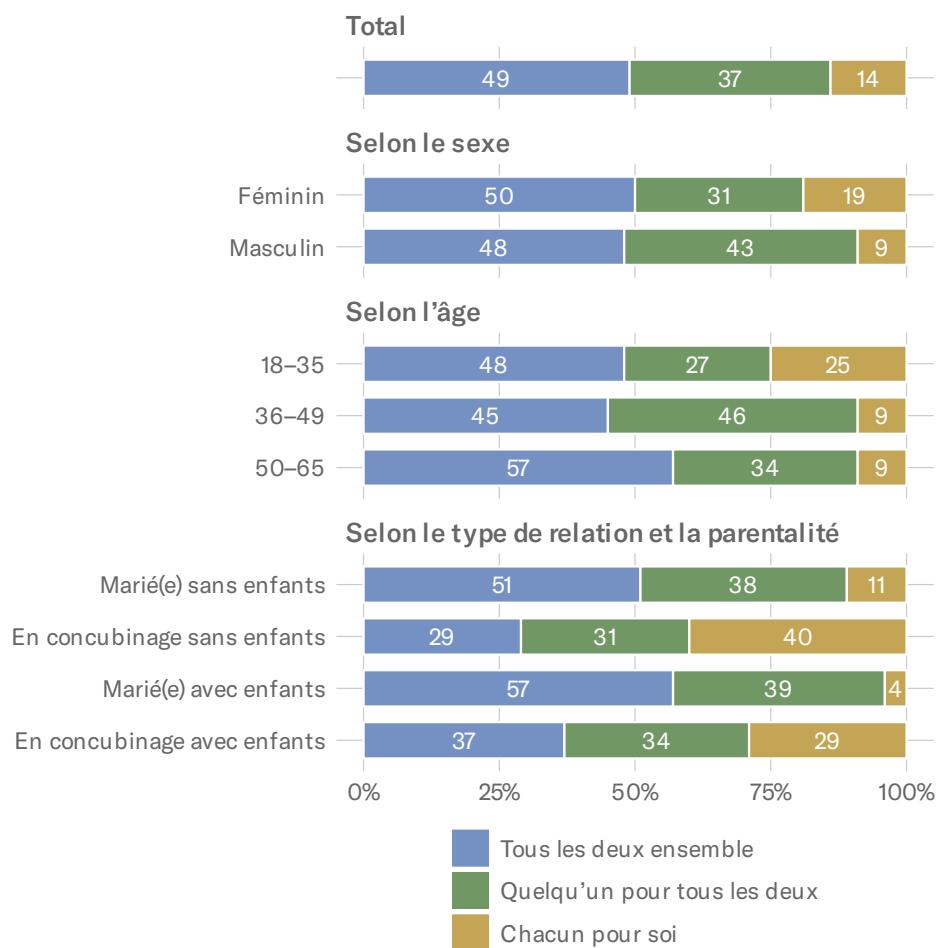
«À quel point connaissez-vous la prévoyance vieillesse de votre partenaire?» – uniquement les personnes actives et dans une relation



De manière générale, les couples échangent leurs points de vue sur la prévoyance vieillesse de l'un et de l'autre et sont parfaitement au fait de celle de l'autre (fig. 8). Ainsi, 70% des personnes actives vivant en couple estiment bien connaître la prévoyance vieillesse de leur partenaire. Les personnes âgées de 50 à 65 ans sont nettement mieux informées: plus de 80% des personnes sondées jugent que leurs connaissances sont bonnes. Dans les couples vivant en concubinage sans enfant, la majorité des personnes affirment mal connaître, voire ne pas connaître du tout la prévoyance vieillesse du ou de la partenaire.

Planification de la prévoyance en partenariat (fig. 9)

«Dans votre couple, qui s'occupe principalement de la planification de la prévoyance?» – uniquement les personnes actives et dans une relation



La prévoyance est une tâche commune.

Comme le montre l'illustration 9, la planification de la prévoyance est une tâche commune pour environ la moitié des couples: ils s'en occupent ensemble. Dans un tiers des cas environ, l'un assume cette tâche pour le couple et dans un peu plus d'un cas sur dix, chacun s'occupe de sa propre prévoyance. Les moins de 36 ans se montrent un peu plus individualistes

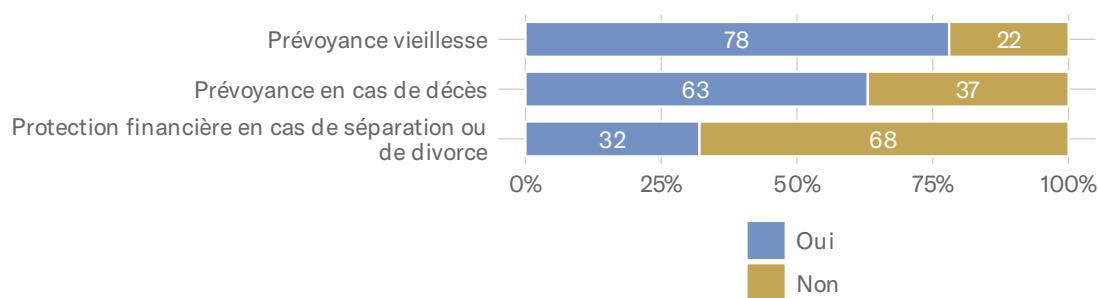
puisque'un quart des couples s'occupent séparément de leur prévoyance vieillesse. Les couples vivant en concubinage, en particulier ceux sans enfants (40%), mais aussi ceux avec enfants (29%), affichent également une vision nettement plus individualiste que les couples mariés lorsqu'il s'agit de planifier leur prévoyance vieillesse.

2.4 QUAND L'AMOUR S'ÉTEINT

La planification de la protection financière des partenaires ne signifie pas seulement vieillir ensemble, mais aussi se protéger financièrement en cas de séparation ou de décès. Une séparation ou le décès du ou de la partenaire sont liés à une grande souffrance émotionnelle, ce qui peut facilement reléguer au second plan les conséquences financières qui en découlent. Pour sa propre sécurité financière, il est donc important de se pencher sur ces scénarios dans le cadre de sa relation actuelle.

Thèmes abordés avec votre partenaire (fig. 10)

«Avez-vous déjà discuté des thèmes suivants avec votre partenaire?» – uniquement les personnes dans une relation



Comme le montre l'illustration 10, les couples parlent le plus souvent – et sans doute le plus volontiers – de la prévoyance vieillesse commune. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, le tabou majeur n'est pas la mort, mais la séparation. Seul un tiers environ des personnes vivant en couple ont discuté avec leur partenaire de leur protection financière en cas de séparation ou de divorce.

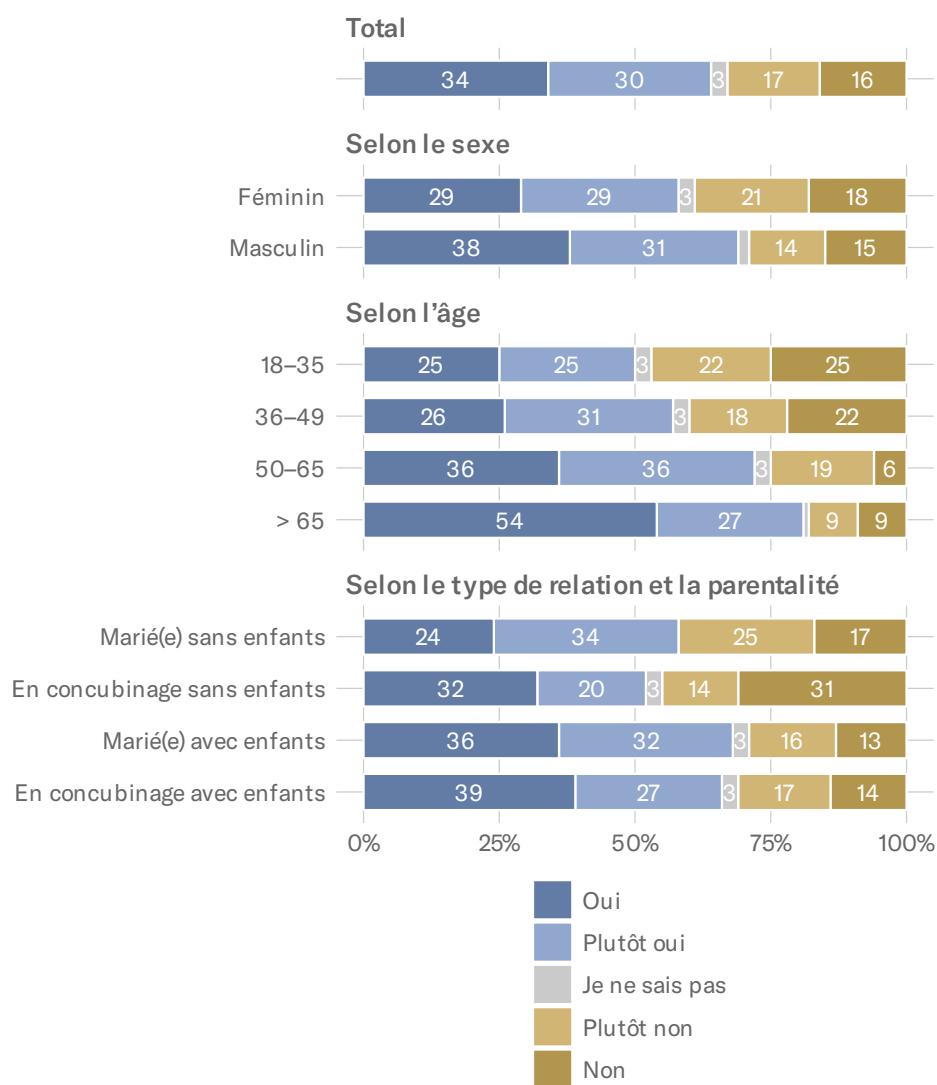
Seul un tiers environ parle de sa protection financière en cas de séparation.

Bien qu'il ne soit pas facile de discuter de la protection financière en cas de décès de l'un des partenaires, le sujet est plus souvent abordé que celui de la protection financière en cas de séparation. Près des deux tiers des personnes qui vivent en couple ont discuté avec leur partenaire de la prévoyance en cas de décès. Près des deux tiers (64%) des personnes vivant en couple affirment ainsi savoir comment elles seraient couvertes en cas de décès de leur partenaire (fig. 11).

AXA Observatoire de la prévoyance

Connaissances de la protection financière en cas de décès (fig. 11)

«Savez-vous comment vous seriez couvert(e) financièrement si votre partenaire venait à décéder?» – uniquement les personnes dans une relation



Les femmes estiment leurs connaissances en matière de couverture en cas de décès moins bonnes par rapport aux hommes: 58% des femmes disent savoir comment elles seraient couvertes en cas de décès de leur partenaire, contre 69% des hommes. Les risques financiers d'un décès sont particulièrement accrus pour les couples non mariés, car l'AVS ne leur accorde aucune rente de veuve ou de veuf et, sans acte juridique, la personne survivante n'a droit à aucun héritage. Dans ce domaine, le manque de connaissances constitue un risque, en particulier pour les femmes, car elles disposent souvent d'un patrimoine et d'un

revenu moindres que les hommes du fait notamment de la prise en charge de la garde des enfants et des tâches ménagères.

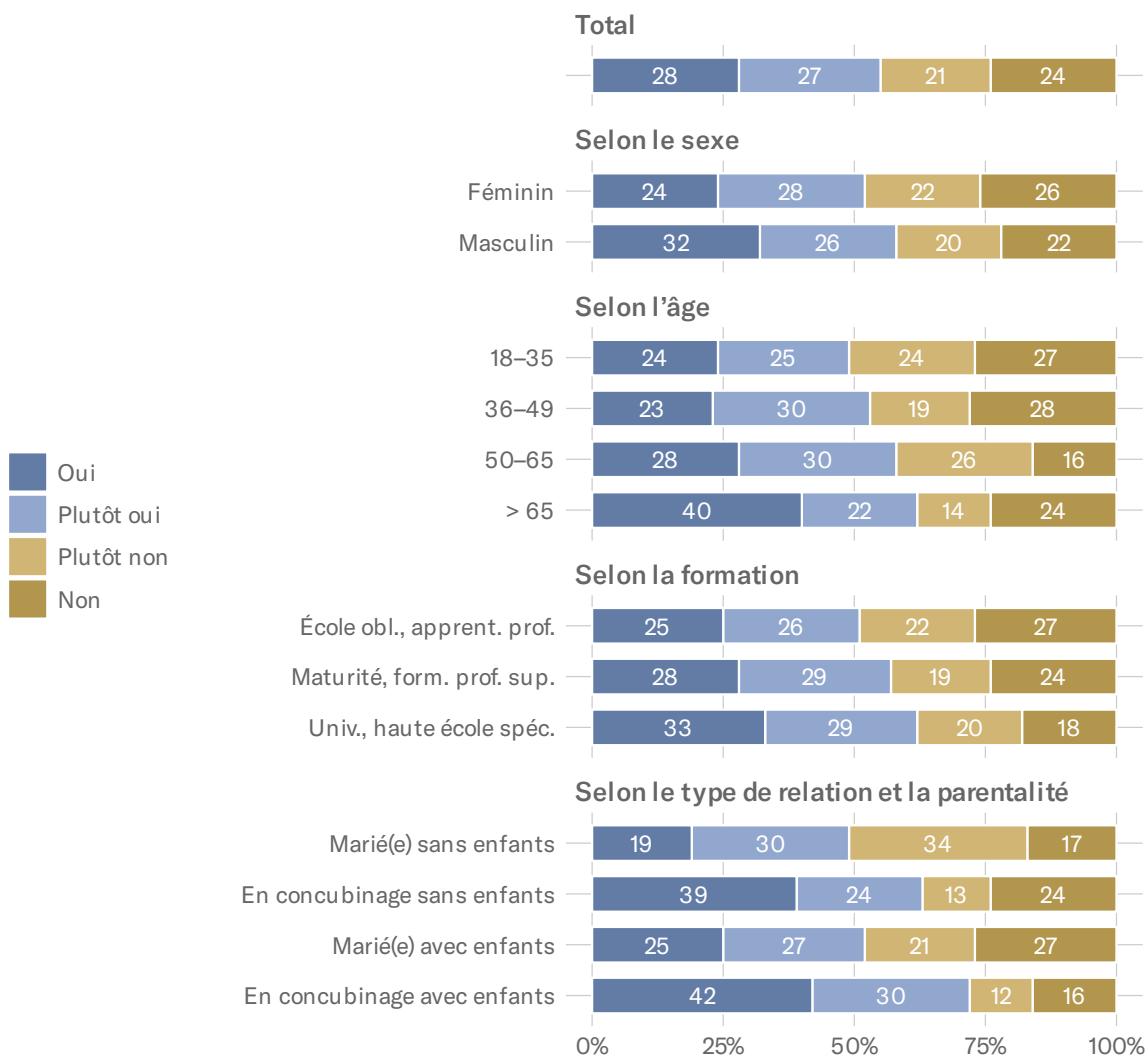
La plupart des plus de 65 ans (81%), mais aussi la majorité des 50 à 65 ans (72%) se sentent informés au sujet de leur protection financière en cas de décès de leur partenaire. Comme le risque de décès est plus faible chez les jeunes générations, elles n'y sont souvent pas sensibilisées. Ainsi, près de la moitié (47%) des moins de 36 ans ne savent pas quelle serait leur couverture en cas de décès de leur partenaire. Même chez les 36 à 49 ans, le constat est identique pour quatre personnes sur dix vivant en couple.

L'illustration 11 montre que le niveau d'information sur la protection financière en cas de décès dépend moins de la forme juridique de la relation (mariage ou concubinage) que du fait d'avoir ou non des enfants. Environ deux tiers des parents affirment être au fait de leur protection financière. Le taux est d'environ 55% pour les couples sans enfant. Cela est compréhensible dans la mesure où assumer la responsabilité d'enfants implique de s'intéresser davantage à la question de la protection financière de la famille.

AXA Observatoire de la prévoyance

Connaissances sur la protection financière en cas de séparation (fig. 12)

«Savez-vous comment vous seriez couvert(e) financièrement si vous divorciez ou vous sépariez de votre partenaire?» – uniquement les personnes dans une relation



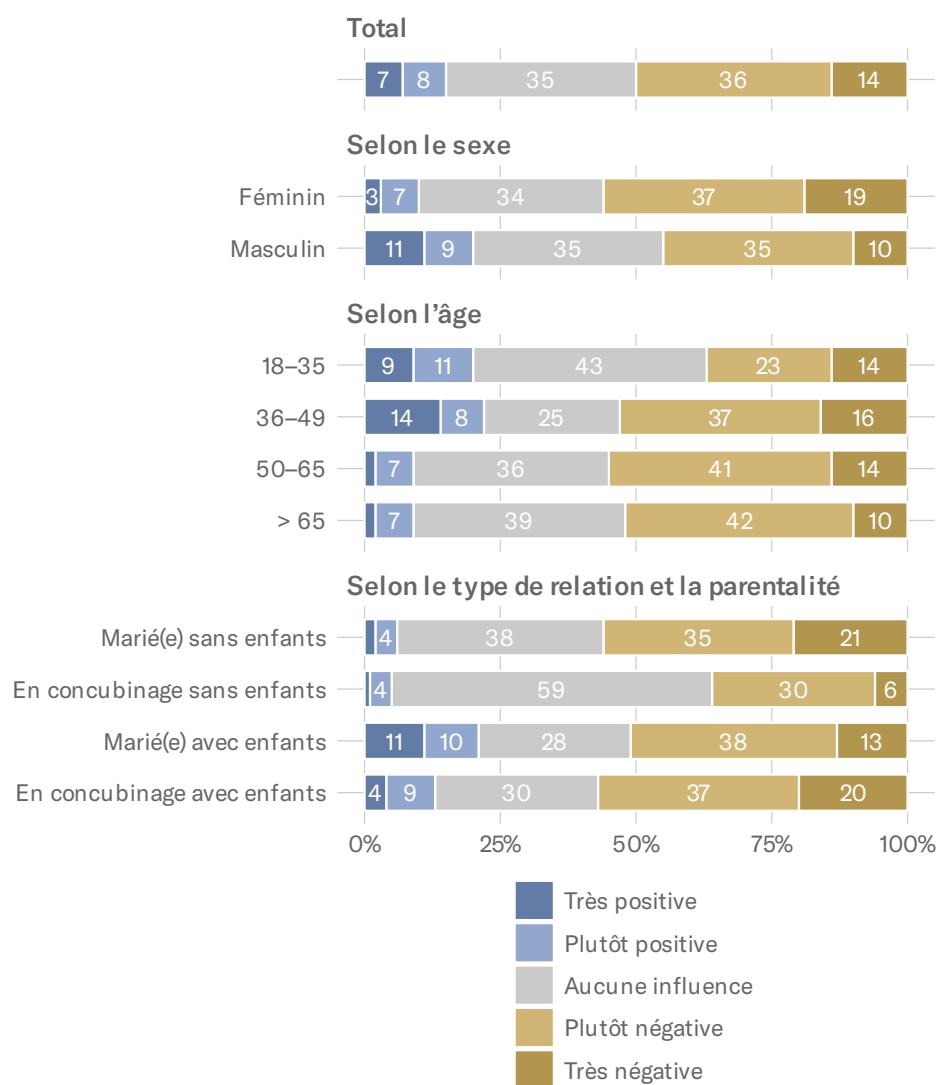
Comme on peut le voir sur l'illustration 10, il est plutôt rare que les conséquences financières d'une séparation ou d'un divorce soient évoquées au sein d'un couple, bien que le risque qu'un couple se déchire existe réellement. Peu de gens savent donc comment ils sont réellement couverts. Près de la moitié (45%) des personnes en couple disent ne pas savoir comment elles seraient couvertes financièrement en cas de séparation (fig. 12).

Les couples vivant en concubinage sont nettement plus au courant que les couples mariés. Cette différence s'explique probablement par le fait qu'en situation de concubinage, dans laquelle les

deux personnes conservent leur indépendance financière d'un point de vue juridique, la situation financière après la séparation est assez prévisible. En outre, les personnes en concubinage avec enfants s'occupent davantage de leur protection financière, car elles ne bénéficient pas de la même sécurité juridique que les couples mariés. Elles ne sont donc que 28% à ne pas être au courant de leur protection financière en cas de séparation, contre 48% pour les couples mariés avec enfants.

Protection financière en cas de séparation (fig. 13)

«Quelle serait l'incidence sur votre protection financière personnelle si vous vous sépariez de votre partenaire?» – uniquement les personnes ayant déclaré connaître leur protection financière en cas de séparation



La moitié des personnes en couple estiment que les répercussions financières d'une séparation seraient négatives (fig. 13).² Environ un tiers des personnes interrogées pensent que la séparation n'aurait aucune incidence sur leur protection financière, et 15% pensent qu'une séparation aurait des effets positifs pour elles. Les femmes sont nettement plus pessimistes que les hommes: 56% des femmes s'attendent à des effets négatifs, contre 45% des hommes. Par ailleurs, un cinquième des hommes s'attendent à ce que la séparation ait des conséquences financières positives, contre un dixième des femmes seulement.

Chez les moins de 36 ans, l'interdépendance financière dans le couple est souvent encore moins marquée. C'est pourquoi beaucoup de personnes de cette classe d'âge (43%) ne voient aucune répercussion financière à la suite d'une séparation et sont nettement moins à s'attendre à des conséquences négatives (37%) que dans les autres classes d'âge. Chez les plus jeunes, mais aussi chez les 36 à 49 ans, on note encore nettement plus de personnes qui s'attendent à une influence positive en cas de séparation. Dans les classes plus âgées, seules quelques personnes pensent que cela aura un impact positif, et une majorité s'attend à ce que sa situation financière se détériore en cas de séparation.

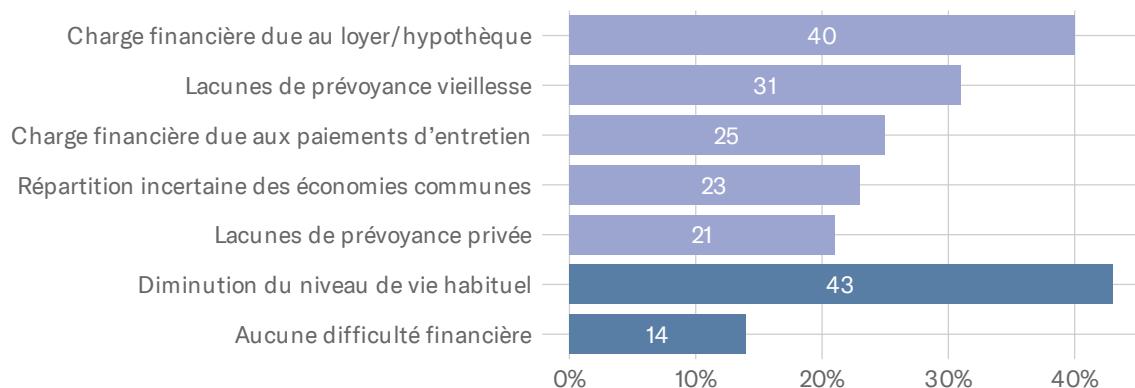
Enfin, l'illustration 13 montre que la majorité des personnes en concubinage sans enfant (59%) indiquent qu'une séparation n'aurait aucune conséquence financière. Un peu plus d'un tiers seulement s'attend à des conséquences négatives. Les couples vivant en concubinage sans enfant sont souvent plus jeunes et connaissent moins d'interdépendances financières que les couples mariés, dont la plupart s'attendent à des conséquences négatives. Pourtant, les couples vivant en concubinage avec enfants s'exposent tout autant aux conséquences négatives que les couples mariés.

²Seules les personnes ayant déclaré connaître leur protection financière en cas de séparation ont été prises en compte.

AXA Observatoire de la prévoyance

Défis financiers en cas de séparation (fig. 14)

«Quelles seraient pour vous les principales difficultés financières si vous vous sépariez de votre partenaire?» – uniquement les personnes dans une relation

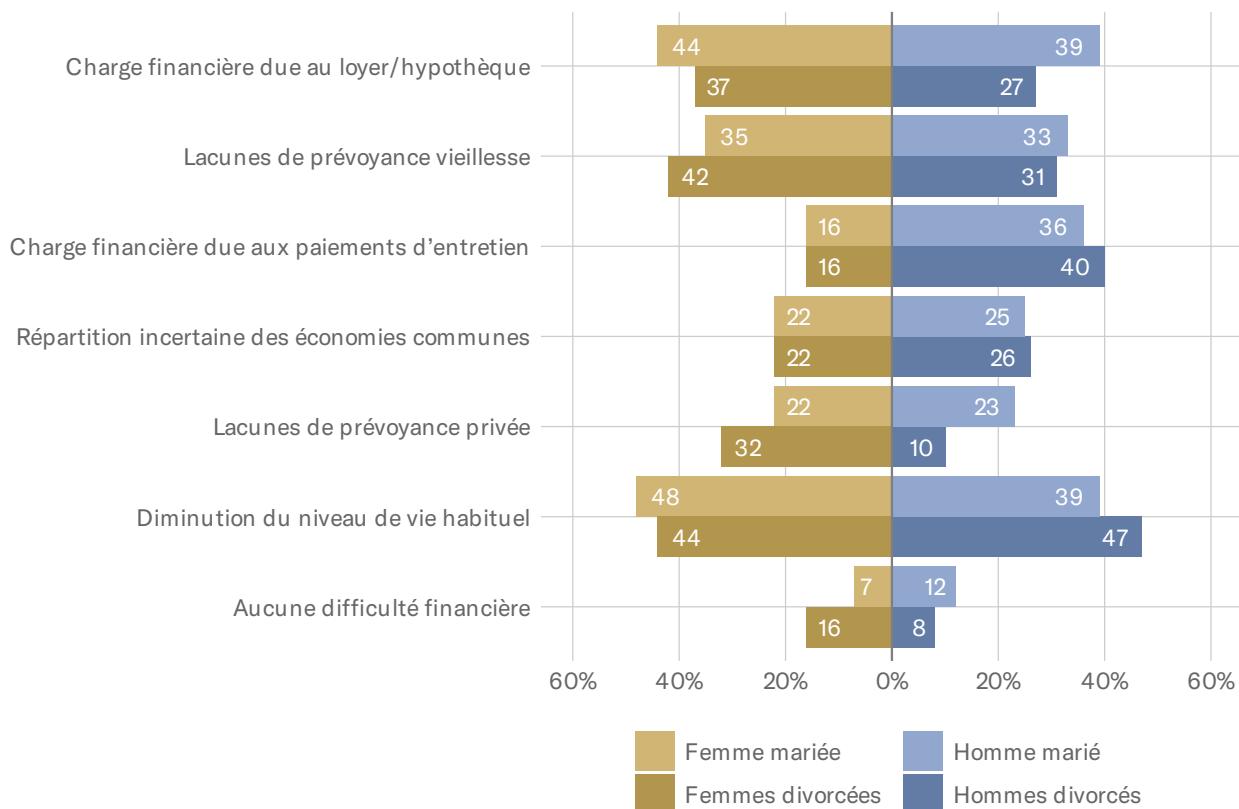


Les personnes vivant en couple citent le plus souvent le logement comme difficulté spécifique d'une éventuelle séparation (fig. 14). Ainsi, 40% voient la charge financière due au loyer ou au prêt hypothécaire comme l'un des principaux défis financiers après une séparation. L'inquiétude relative au logement, qui préoccupe l'ensemble de la Suisse, empreint donc aussi les conséquences financières d'une séparation. En deuxième position, on retrouve ensuite les éventuelles lacunes dans la prévoyance vieillesse. Au-delà de ces difficultés spécifiques, 43% des couples considèrent d'une manière générale la diminution du niveau de vie habituel comme un problème.

AXA Observatoire de la prévoyance

Défis financiers en cas de divorce – selon le statut de divorce et le sexe (fig. 15)

«Quelles seraient pour vous les principales difficultés financières si vous vous sépariez de votre partenaire?», «Vous avez indiqué être divorcé/divorcée: quelles ont été pour vous les principales difficultés financières lors du divorce?» – uniquement les personnes divorcées ou les personnes mariées



Si l'on met en contraste les difficultés attendues par les femmes mariées en cas de séparation et celles effectivement traversées par les femmes divorcées, on observe une différence en particulier dans le domaine de la prévoyance vieillesse (fig. 15). 42% des femmes divorcées indiquent que les lacunes de prévoyance dans la prévoyance vieillesse ont constitué un défi pour elles, alors que seules 35% des femmes non divorcées évoquent cet aspect comme un éventuel défi. Les lacunes de prévoyance dans la prévoyance individuelle sont aussi nettement plus souvent citées comme un défi par les femmes divorcées (32%) que par les femmes non divorcées (22%). Cela donne à penser que les femmes sous-estiment les risques financiers d'une séparation en ce qui concerne leur prévoyance vieillesse.

Les femmes sous-estiment les conséquences d'un divorce sur la prévoyance vieillesse.

Il est également intéressant de noter que les hommes – divorcés ou non – citent nettement plus souvent que les femmes la charge financière liée aux pensions alimentaires. Parallèlement, le logement constitue un défi de plus en plus important, tant pour les femmes que pour les hommes. Alors que pour les hommes et les femmes divorcés, c'est-à-dire pour les personnes qui considèrent le passé, la charge du loyer vient en deuxième position, pour les hommes et les femmes mariés, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'évaluer les difficultés futures, il se retrouve en première position.

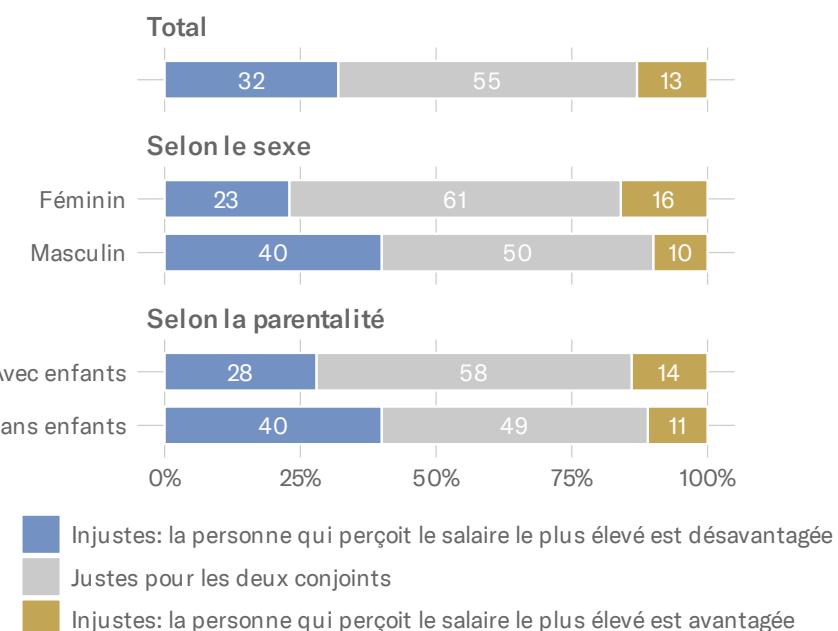
2.5 DIVORCE ÉQUITABLE (OU NON)

L'impact d'une séparation sur la situation financière personnelle dépend fortement de l'état civil. Alors les couples vivant en concubinage peuvent se séparer de manière relativement simple, la procédure est beaucoup plus complexe pour les couples mariés, où les questions d'ordre juridique jouent un rôle central. D'après le taux de divorce actuel, environ 40% des couples mariés se séparent.³ Malgré son importance, ce thème est rarement abordé en couple. C'est précisément la raison pour laquelle ce sous-chapitre aborde le divorce et la manière dont il est perçu sous l'angle de l'équité et de la prévoyance financière.

³ OFS Taux de divorces, 2025

Équité des règlements de divorce (fig. 16)

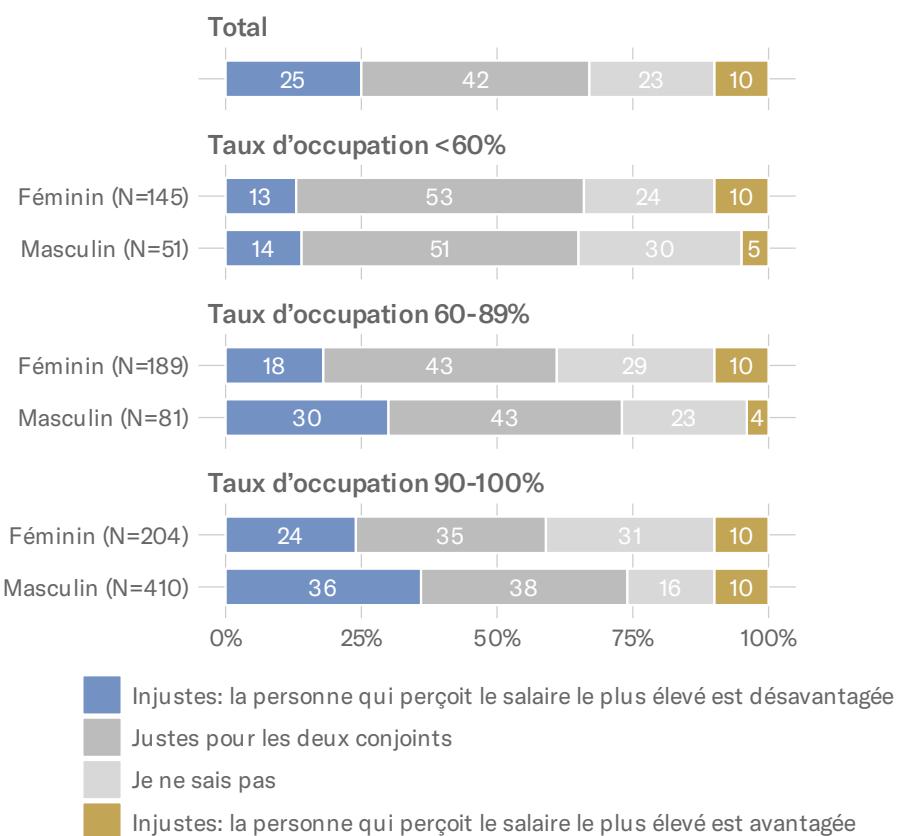
«Comment jugez-vous les réglementations en matière de divorce et d'entretien en Suisse?»



En cas de divorce en Suisse et sauf convention contractuelle contraire, les avoirs acquis pendant la durée du mariage sont répartis à parts égales, y compris les avoirs de prévoyance vieillesse, indépendamment du montant des contributions versées par l'un ou l'autre. Comme le montre l'illustration 16, 55% de la population estime que cette règle est juste. Lorsqu'elle est jugée injuste, c'est le plus souvent par rapport à la personne qui touche le revenu le plus élevé (32%) et plus rarement par rapport à celle qui ne touche pas le revenu le plus élevé (13%). Les hommes estiment nettement plus souvent que les femmes que cette règle est injuste pour le revenu le plus élevé. Les hommes ayant plus souvent un taux d'occupation élevé que les femmes, ils sont aussi plus souvent la personne qui perçoit le salaire le plus élevé (voir à ce sujet le chapitre suivant fig. 23). Les personnes sans enfants estiment plus que les parents que la règle est injuste pour la personne qui gagne le revenu le plus élevé. Cela s'explique probablement par le fait que les parents tiennent davantage compte de la garde non rémunérée des enfants dans l'évaluation du système.

Équité de la réglementation du divorce – en fonction du taux d'occupation et du sexe (fig. 17)

«Comment jugez-vous les réglementations en matière de divorce et d'entretien en Suisse?»



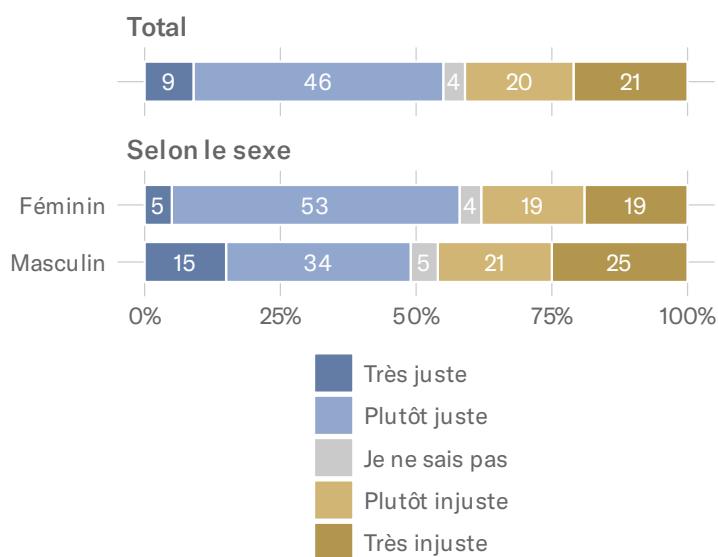
Si l'on considère les différences entre les sexes sur la base du taux d'occupation (fig. 17), on constate que les femmes travaillant à un taux d'occupation élevé estiment aussi plus souvent que celles dont le taux d'occupation est plus faible que la règle est injuste pour la personne qui perçoit le salaire le plus élevé. Une partie de la différence entre les sexes lors de l'évaluation de l'équité du règlement du divorce s'explique donc par le fait que les hommes travaillent plus souvent à un taux d'occupation élevé et que les personnes ayant un taux d'occupation élevé estiment plus souvent que la réglementation est injuste pour la personne qui perçoit le salaire le plus élevé.

Mais indépendamment de cela, c'est-à-dire parmi les personnes interrogées qui ont le même taux d'occupation, une différence entre les sexes subsiste: les hommes considèrent plus souvent

que les femmes que la répartition en cas de divorce est injuste pour le revenu le plus élevé.

Équité de son propre divorce (fig. 18)

«Vous avez indiqué être divorcé/divorcée. Qu'avez-vous pensé du règlement financier lors de votre divorce?» – personnes divorcées uniquement

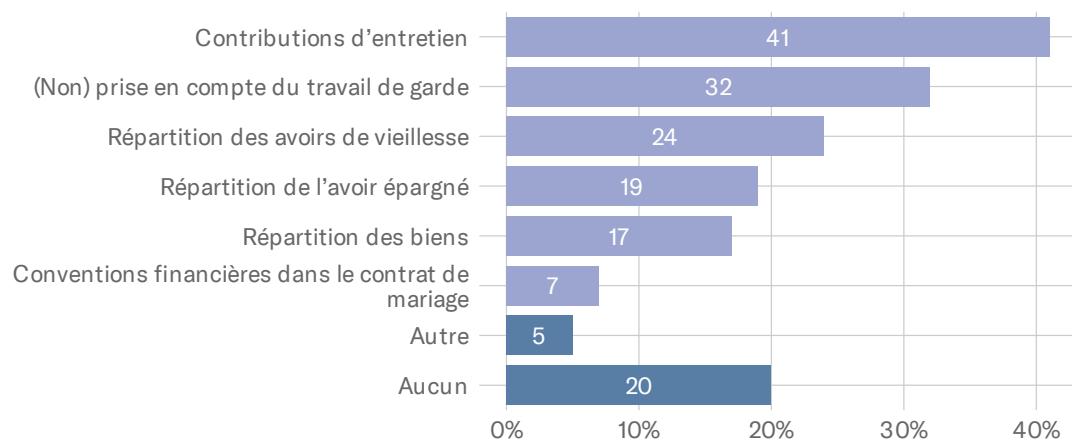


Lorsqu'on demande aux personnes concernées comment elles jugent leur divorce, la majorité (55%) répond avoir trouvé le règlement financier juste (fig. 18). À l'inverse, une part non négligeable de 41% des personnes sondées l'ont vécu comme injuste, dont 21% même comme très injuste. Tandis que 58% des femmes divorcées estiment que le règlement financier de leur divorce était juste, le chiffre est de 49% pour les hommes. De manière générale, les hommes estiment donc plus souvent que les femmes que le règlement financier du divorce est injuste pour le revenu le plus élevé et le jugent aussi plus souvent injuste dans le cadre de leur propre divorce.

AXA Observatoire de la prévoyance

Aspects du divorce perçus injustement – parents divorcés (fig. 19)

«Parmi les aspects financiers suivants liés au divorce, lesquels avez-vous trouvés injustes?» – parents divorcés uniquement



S'agissant des aspects financiers spécifiques du divorce, les pensions alimentaires en particulier sont très souvent citées comme source d'insatisfaction (fig. 19). Elles sont considérées comme injustes par 41% des parents divorcés. Près d'un tiers trouve injuste la façon dont le travail de garde est pris en compte. La répartition de l'avoir de vieillesse est également source d'insatisfaction: environ un quart (24%) des parents divorcés la jugent injuste.

Famille et prévoyance

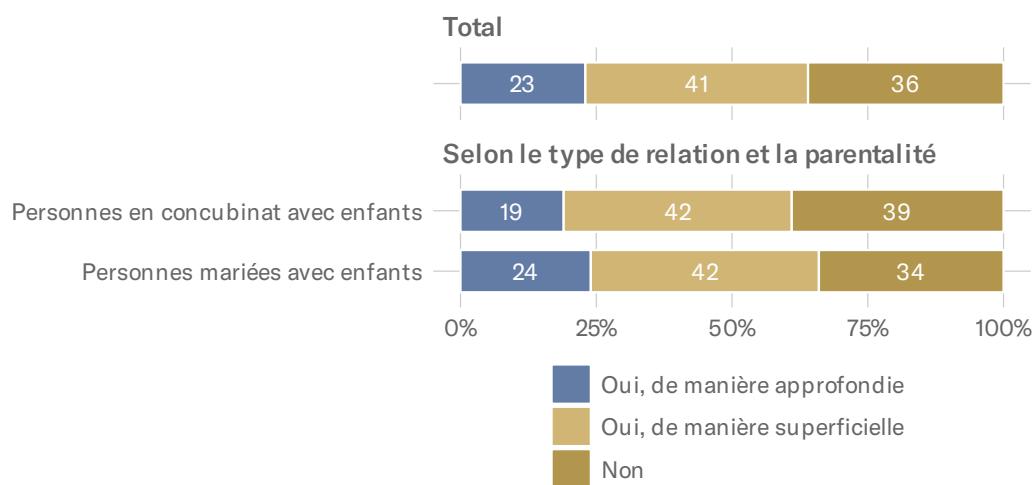
Fonder une famille est une étape bouleversante et marquante dans la vie. En plus de chambouler le quotidien, elle entraîne également de nouveaux défis financiers. Ce chapitre étudie l'importance de la prévoyance financière dans différents modèles familiaux et montre les difficultés auxquelles sont confrontés les parents en Suisse en matière de prévoyance vieillesse ou en cas de décès de l'un des parents.

3.1 GARDE D'ENFANTS ET (LACUNES DE) PRÉVOYANCE

Élever un enfant est un véritable tour de force en matière d'organisation: concilier garde d'enfants, organisation du ménage et activité professionnelle n'est pas chose facile. Le nouveau quotidien familial implique généralement que l'un des parents ou les deux réduisent leur temps de travail ou se consacrent entièrement à la garde des enfants. La façon dont les tâches familiales et des tâches professionnelles sont réparties entre les parents a des répercussions majeures sur la sécurité financière et la prévoyance vieillesse des deux parents. Il s'agit d'un sujet qui mérite une attention particulière lorsqu'on projette de fonder une famille.

Conversation sur la prévoyance vieillesse dans les familles (fig. 20)

«Avez-vous parlé des conséquences de la garde d'enfants sur la prévoyance vieillesse avec la personne avec laquelle vous élévez (ou avez élevé) des enfants?» – uniquement les parents d'enfants mineurs



Comme le montre l'illustration 20, plus d'un tiers des parents d'enfants mineurs ne discutent pas ensemble des conséquences de la prise en charge des enfants sur la prévoyance vieillesse. 41% seulement abordent le sujet de manière superficielle, tandis que 23% des parents se penchent de manière approfondie sur les conséquences financières.

Les trois quarts des parents ne parlent pas, ou seulement superficiellement, des répercussions de la prise en charge d'enfants sur la prévoyance vieillesse.

Le type d'union entre les parents a des répercussions sur la prévoyance vieillesse. Les couples mariés perçoivent une rente AVS commune plafonnée à 150%. En cas de divorce, les couples mariés ont droit réciproquement à la moitié des avoirs accumulés durant le mariage dans le cadre de la prévoyance vieillesse (1er, 2e et 3e piliers). En cas de décès, la personne survivante perçoit également une rente des 1er et 2e piliers si certaines conditions sont remplies.⁴ Dans le cas des concubins, chaque personne est responsable de sa prévoyance vieillesse. Que ce soit en cas de séparation ou de décès, ils perçoivent dans chaque cas une rente AVS personnelle complète, mais n'ont aucun droit légal sur l'avoir épargné dans le 2e pilier de l'autre personne. Certaines institutions de prévoyance reconnaissent le droit à des prestations de survivants également pour les couples vivant en concubinage, moyennant des formalités bien définies.⁵ Pour les concubins, il serait donc particulièrement important de parler de la garde des enfants et de la prévoyance vieillesse afin d'éviter que la personne qui s'occupe principalement des enfants ne soit désavantagée dans le 2e pilier en cas de séparation. Comme le montre l'illustration 20, la différence de réglementation juridique a peu d'influence sur la manière dont les couples parlent des conséquences de la garde des enfants sur la prévoyance vieillesse. Les couples mariés ont même tendance à le faire un peu plus souvent (66%) que les couples vivant en concubinage (61%).

⁴Dans le 1er pilier, la veuve a droit à une rente si elle est âgée d'au moins 45 ans et si son mariage a duré au moins cinq ans, ou si elle a des enfants. Pour les veufs, le droit à la rente existe s'il y a des enfants. Les veufs sans enfants n'ont donc pas droit à une rente de veuf. (AVS/AI, 2025)

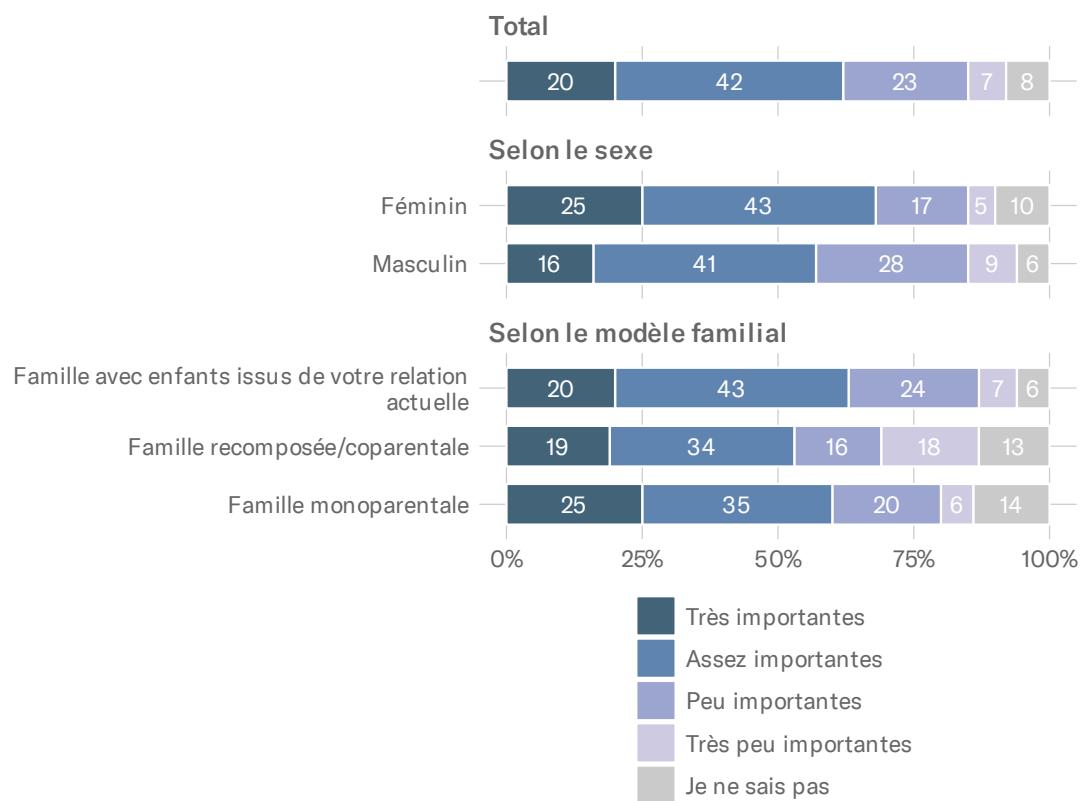
Dans le 2e pilier, le droit à la rente existe si la personne survivante est âgée d'au moins 45 ans et si son mariage a duré au moins cinq ans ou au moins un enfant est à charge. Les caisses de pension peuvent volontairement étendre le droit minimum. (ch.ch, 2025)

⁵Rapport du Conseil fédéral, 2022

AXA Observatoire de la prévoyance

Conséquences de la garde d'enfants sur la prévoyance vieillesse des familles (fig. 21)

«Comment évaluez-vous les répercussions de la garde des enfants sur votre prévoyance vieillesse personnelle?» – uniquement les parents d'enfants mineurs



Même si le sujet est peu abordé, les parents d'enfants mineurs sont parfaitement conscients de l'importance de la garde des enfants pour la prévoyance vieillesse. Une nette majorité (62%) estime que la garde d'enfants a des répercussions importantes sur leur prévoyance vieillesse personnelle (fig. 21). 30% des personnes interrogées estiment que l'impact est minime. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à évaluer les répercussions de la garde des enfants comme importantes pour la prévoyance vieillesse: plus des deux tiers des mères s'attendent à de fortes répercussions sur la prévoyance financière (68%). Chez les pères, c'est environ dix points de pourcentage de moins (57%).

La plupart des personnes interrogées, quel que soit le modèle familial (famille monoparentale, recomposée ou classique), jugent les conséquences financières de la garde des enfants sur

la prévoyance vieillesse comme importante. Cette tendance est particulièrement marquée chez les familles monoparentales: un quart d'entre elles perçoivent même les répercussions comme très importantes (25%).

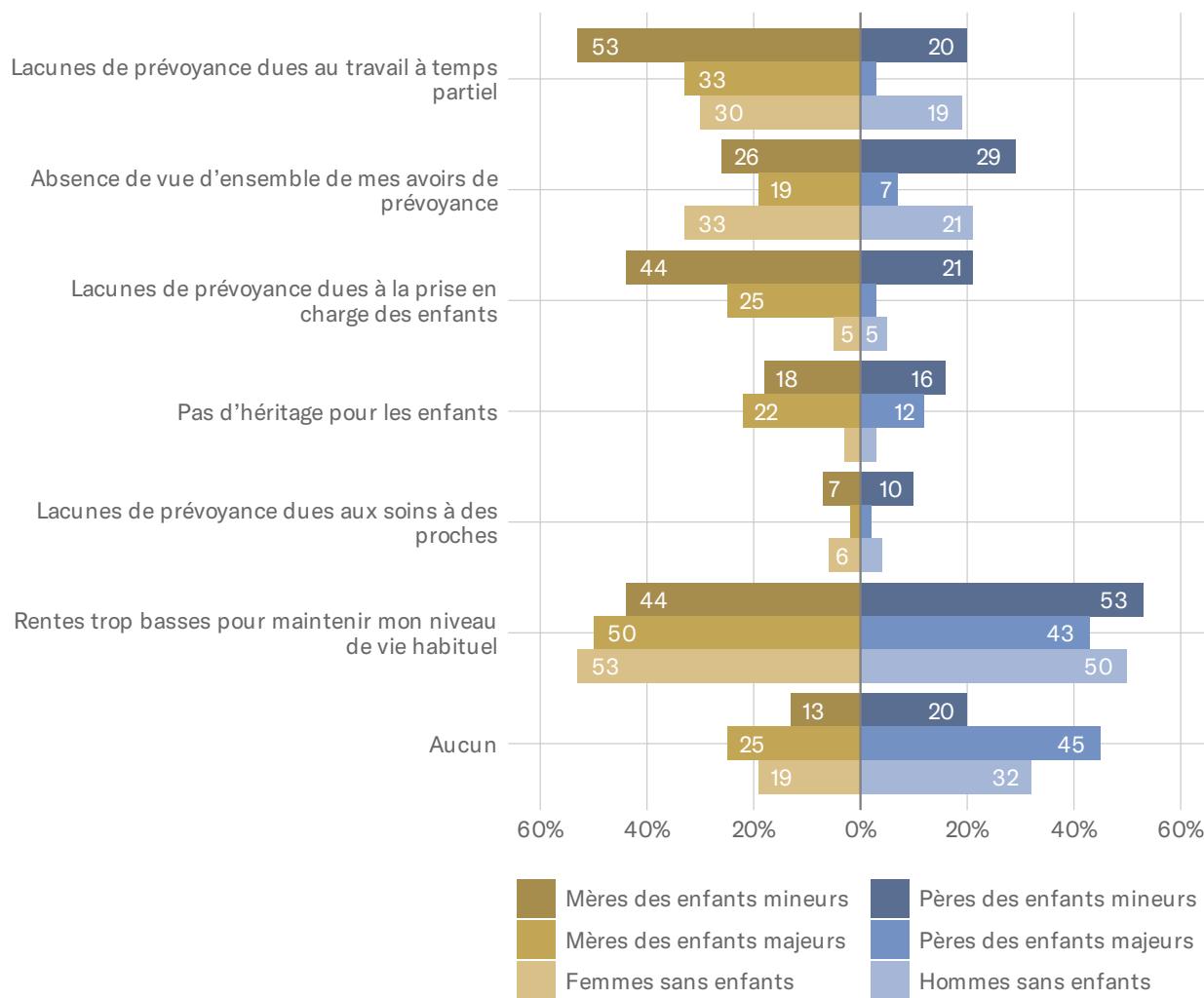
3.2 GENDER PENSION GAP

Comme le montre l'illustration 22, un fossé marqué sépare les sexes et les parents lorsqu'il s'agit d'évaluer les défis en matière de prévoyance vieillesse individuelle. Les femmes, et en particulier les mères d'enfants mineurs, s'inquiètent davantage que les hommes des lacunes de prévoyance dues au travail à temps partiel. La moitié des mères d'enfants mineurs et environ un tiers des femmes sans enfant ou ayant des enfants majeurs s'inquiètent de lacunes de prévoyance dues au travail à temps partiel. Cette crainte est nettement moins importante chez les pères que chez les mères, mais un père d'enfant mineur sur cinq évoque aussi les lacunes de prévoyance liées au travail à temps partiel comme son principal sujet de préoccupation. Près d'un cinquième des hommes sans enfants, qui sont pour la plupart jeunes, s'inquiètent également des conséquences possibles du travail à temps partiel. En revanche, les pères d'enfants majeurs s'en inquiètent à peine. Ces résultats illustrent bien l'importance croissante du travail à temps partiel pour les jeunes pères et les jeunes hommes en général.

AXA Observatoire de la prévoyance

Défis personnels liés à la prévoyance vieillesse – en fonction du sexe et de la parentalité (fig. 22)

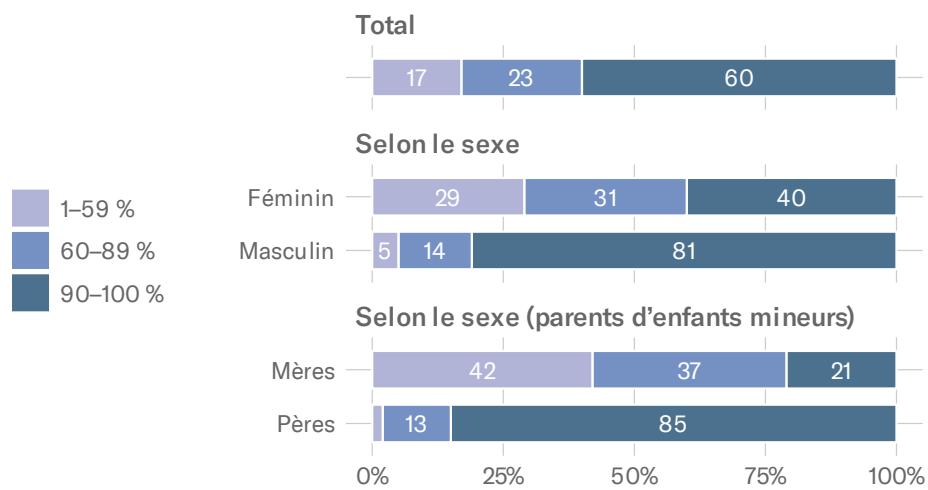
«Parmi les défis suivants, lesquels vous préoccupent le plus en ce qui concerne votre prévoyance vieillesse?»



Les mères ne s'inquiètent pas seulement des lacunes de prévoyance dues au travail à temps partiel, mais aussi de celles liées à la garde des enfants, que ce soit en raison d'une réduction de l'activité lucrative ou d'une interruption de celle-ci. Parmi les femmes ayant des enfants mineurs, 44% se disent préoccupées par cette question. Les pères, quant à eux, sont environ deux fois moins nombreux (21%) à s'inquiéter des lacunes de prévoyance liée à la garde des enfants.

Taux d'occupation – en fonction du sexe et de la parentalité (fig. 23)

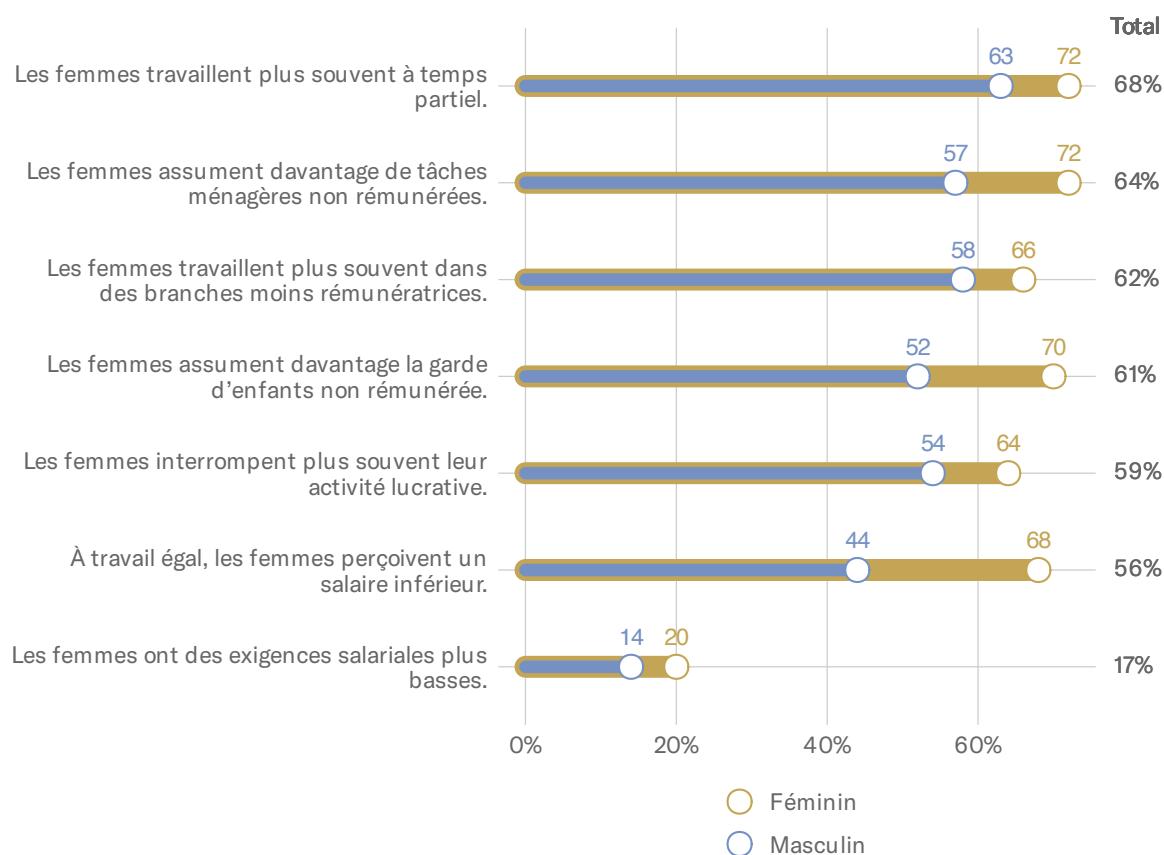
«Quel est votre taux d'occupation total en pourcentage?» – uniquement la population active



La différence entre les sexes lorsque les lacunes de prévoyance sont considérées comme un défi personnel pour la prévoyance vieillesse est étroitement liée au fait que les femmes travaillent nettement plus souvent à temps partiel que les hommes (fig. 23). Environ 80% des hommes déclarent travailler à temps plein, contre 40% des femmes. La différence est particulièrement marquée chez les parents d'enfants mineurs: 79% des mères travaillent à temps partiel, contre 15% seulement des pères. Une activité professionnelle réduite va de pair avec le fait que les femmes assument une plus grande part de la garde des enfants et de l'organisation du ménage au sein de la famille.

Causes de la différence de rentes (fig. 24)

«En 2023, les femmes ont perçu en moyenne CHF 16 000 de rente de moins par an que les hommes. CHF 36 000 / hommes: CHF 52 000). À votre avis, quelles sont les causes de cette différence?»



On entend par «écart de rente» le fait que les femmes perçoivent une rente de vieillesse nettement inférieure à celle des hommes. Selon l'Office fédéral de la statistique, les femmes ont perçu en moyenne en 2023 environ 30% de rente de moins que les hommes.⁶ Une grande partie de la population suisse voit plusieurs raisons à cet écart, comme le montre l'illustration 24. La principale raison invoquée par les personnes interrogées est le travail à temps partiel plus fréquent (68%). Sont également souvent citées d'autres raisons qui expliquent pourquoi les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, à savoir le fait d'assumer davantage de tâches ménagères (64%) et la garde des enfants (61%) non rémunérées. Ces tâches de garde sont souvent à l'origine d'interruptions de l'activité lucrative, un aspect que

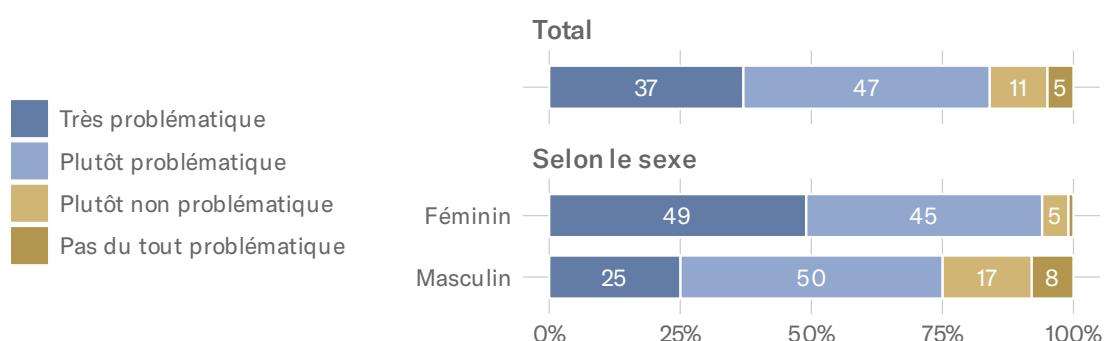
⁶Office fédéral de la statistique, 2025

59% des personnes interrogées citent également comme l'une des principales causes de l'écart de rente.

Outre le faible taux d'activité des femmes et les différentes raisons qui l'expliquent, nombreuses sont celles qui voient dans le type d'activité une cause de la baisse des rentes. Ainsi, 62% de la population pense que si les femmes perçoivent une rente plus faible, c'est parce qu'elles travaillent plus souvent dans des branches moins rémunératrices. 56% cite également la discrimination salariale – c'est-à-dire le fait qu'à travail égal, les femmes gagnent moins – comme la principale cause de l'écart de rente. Les hommes citent nettement moins souvent la discrimination salariale comme cause, tandis que les femmes l'invoquent tout autant que les autres raisons. Les plus grandes différences entre hommes et femmes dans l'évaluation des causes de la différence entre les sexes au niveau des rentes se retrouvent, d'une part, dans le rôle de la discrimination salariale et, d'autre part, dans celui de la garde d'enfants et des tâches ménagères non rémunérées.

Évaluation de la différence de rentes (fig. 25)

«Comment jugez-vous la différence de rente entre hommes et femmes?»

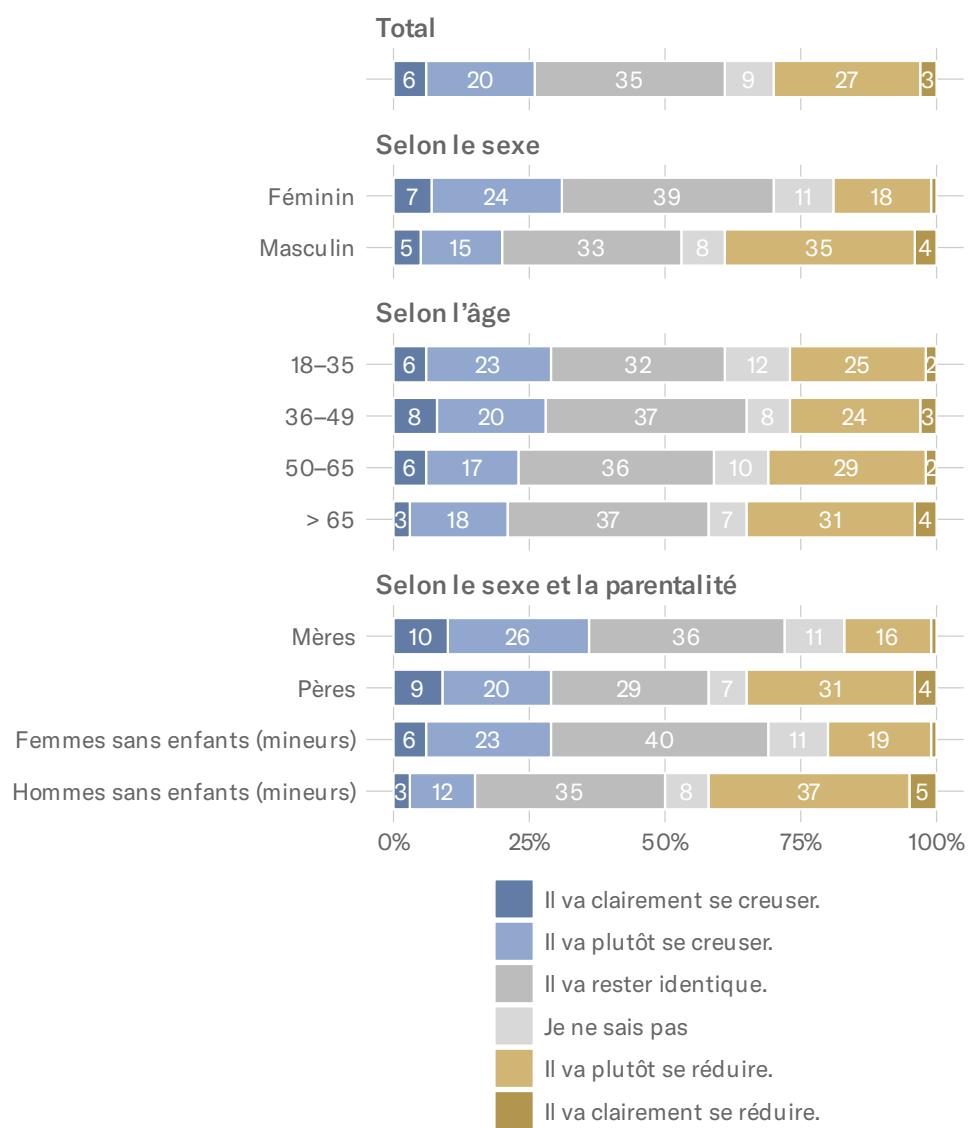


Comme le montre l'illustration 25, la différence de rente entre hommes et femmes est considérée comme problématique par une nette majorité de la population suisse: quatre personnes sur cinq jugent l'important écart de rente problématique, et plus d'un tiers le jugent même très problématique. Les femmes en particulier, pénalisées par cette différence, estiment que l'écart de rente entre femmes et hommes est préoccupant: plus

de 90% considèrent très clairement cette différence comme un problème. Cependant, trois quarts des hommes interrogés estiment, eux aussi, qu'elle pose problème, tandis que seul un quart des hommes la jugent non problématique.

Différence future des rentes (fig. 26)

«Selon vous, comment l'écart de rente entre les hommes et les femmes va-t-il évoluer dans l'avenir?»



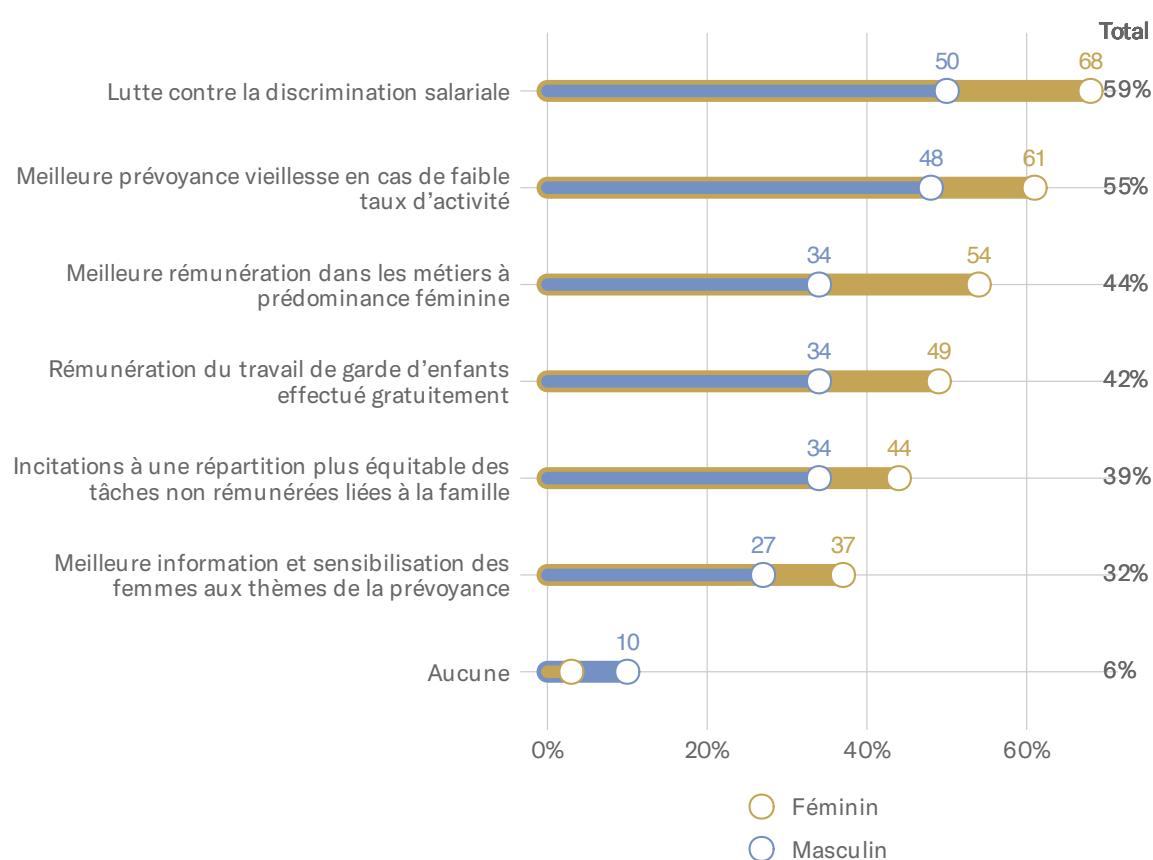
La Suisse compte parmi les pays affichant l'un des écarts de rente les plus importants entre hommes et femmes, écart qui s'est maintenu autour de 30% ces dernières années.⁷ Plus d'un tiers des personnes interrogées pensent que cette situation ne

⁷Office fédéral de la statistique, 2025

changera pas et que la différence restera la même (fig. 26). Un autre tiers s'attend à une baisse, tandis qu'un quart se montre pessimiste et pense même que l'écart s'accentuera à l'avenir. Les femmes sont même 31% à partager un point de vue pessimiste, tandis que les hommes croient plutôt en une réduction de l'écart. Les jeunes sont en particulier pessimistes quant à l'évolution de la situation: plus les personnes interrogées sont jeunes, moins elles s'attendent à une réduction de l'écart de rente entre les sexes à l'avenir.

Mesures visant à réduire l'écart entre les rentes (fig. 27)

«Quelles mesures préconisez-vous pour réduire les différences entre femmes et hommes en matière de prévoyance vieillesse?»



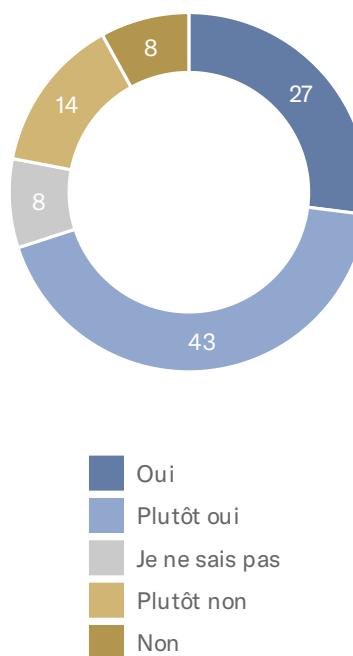
La population suisse porte donc un regard plutôt mitigé sur l'avenir quand il s'agit de la réduction de l'écart de rente entre les sexes. Mais quelles mesures reçoivent approbation lorsqu'on entend le réduire? Comme le montre l'illustration 27, 59% des personnes sondées sont favorables à la lutte contre la discrimination

salariale entre les sexes. Plus de la moitié d'entre elles sont en outre d'avis que la prévoyance vieillesse devrait être améliorée en cas de travail à temps partiel. Il s'agit des deux mesures les plus populaires tant chez les femmes que chez les hommes.

En outre, 44% des personnes interrogées estiment que les métiers à prédominance féminine, en particulier, devraient être mieux rémunérés. Étonnamment, ni la rémunération du travail de garde ni une répartition plus équitable des tâches familiales ne recueillent un large soutien, bien que le travail non rémunéré des femmes soit la principale cause de différence entre les rentes (voir fig. 24). Près de la moitié des femmes et environ un tiers des hommes approuvent ces mesures.

Augmentation du taux d'occupation après la phase impliquant des enfants (fig. 28)

«Comptez-vous augmenter votre taux d'occupation après la période intense consacrée aux enfants?» – uniquement les parents d'enfants mineurs qui travaillent à temps partiel

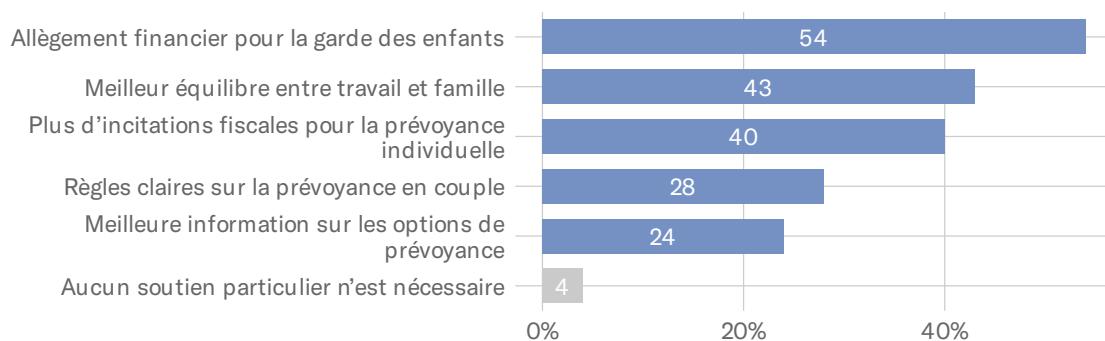


La grande majorité des parents (70%) qui travaillent actuellement à temps partiel ont l'intention d'augmenter leur taux d'occupation à la fin de la période intense consacrée aux enfants (fig. 28). Cela montre qu'une grande partie de la population suisse est disposée à retravailler davantage après la période

intense d'éducation des enfants. Les raisons pour lesquelles les parents souhaitent augmenter leur taux d'occupation après cette période sont nombreuses. À cet égard, tant les considérations de carrière que la protection financière de la famille et l'épargne en vue de la prévoyance vieillesse individuelle jouent probablement un rôle.

Soutien des parents dans la prévoyance vieillesse (fig. 29)

«Selon vous, que faudrait-il faire pour mieux soutenir les parents en matière de prévoyance vieillesse? – uniquement les parents d'enfants mineurs»



S'agissant des mesures destinées à aider les parents dans leur prévoyance vieillesse, les parents souhaitent avant tout un allègement financier pour la garde des enfants et un meilleur équilibre entre travail et famille (fig. 29). Plus de la moitié d'entre eux souhaitent bénéficier d'un soutien financier plus important pour assurer la garde des enfants et plus de quatre parents sur dix souhaitent un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale afin d'améliorer la prévoyance vieillesse des parents. Cela correspond à la perception majoritaire des parents, qui estiment que la garde des enfants a une grande influence sur la prévoyance vieillesse (voir l'illustration 21).

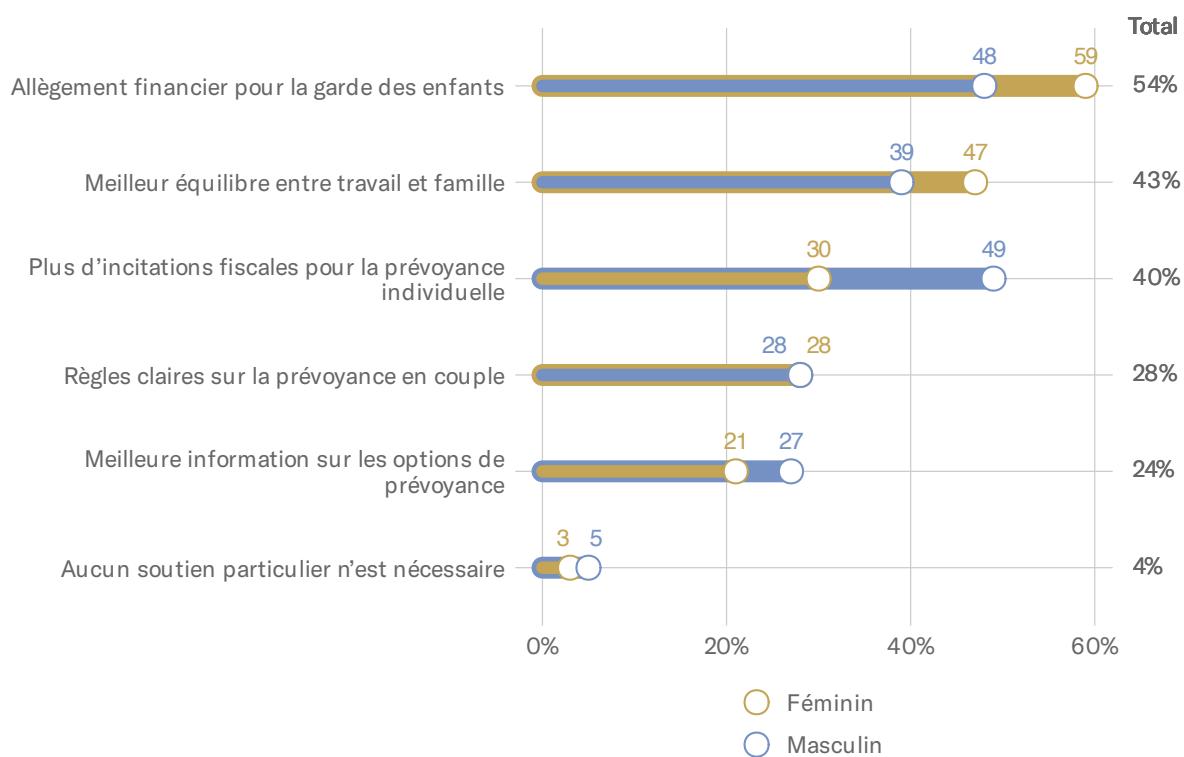
Les parents souhaitent bénéficier de davantage de soutien afin de pouvoir épargner suffisamment pour leur retraite.

En outre, 40% des personnes interrogées estiment également qu'il serait judicieux de renforcer les incitations fiscales pour les solutions de prévoyance individuelle. Par ailleurs, environ un quart sont en faveur d'une réglementation plus claire de la répartition de la prévoyance pour les couples ainsi que de meilleures informations sur les différentes options de prévoyance. Le fait que seules 4% des personnes interrogées estiment qu'aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire montre clairement que les parents souhaitent davantage de soutien pour la prévoyance vieillesse.

AXA Observatoire de la prévoyance

Soutien des parents dans la prévoyance vieillesse – selon le sexe (fig. 30)

«Selon vous, que faudrait-il faire pour mieux soutenir les parents en matière de prévoyance vieillesse?» – uniquement les parents d'enfants mineurs



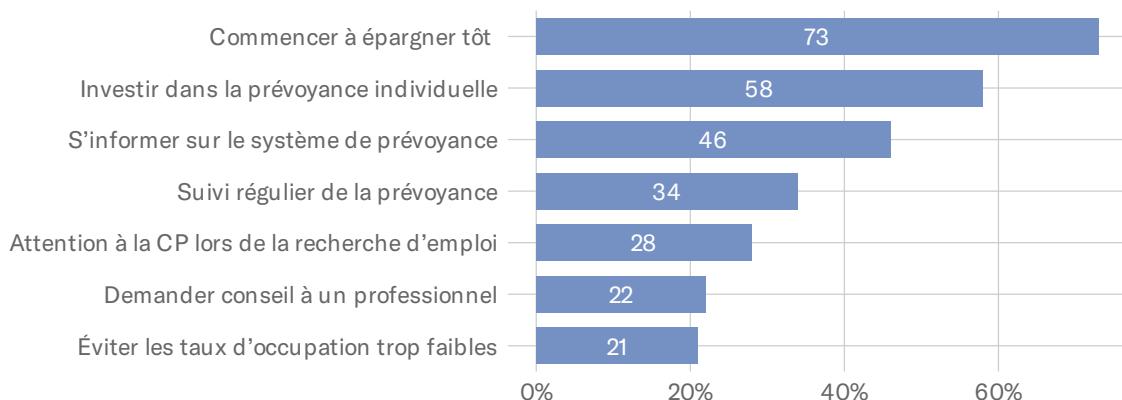
Les femmes sont particulièrement nombreuses à souhaiter bénéficier d'une aide financière plus importante pour la garde des enfants et d'un meilleur équilibre entre travail et famille. Ainsi, 59% des mères souhaitent que des mesures soient prises pour alléger la charge financière que représente le travail de garde, et 47% pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Les hommes sont 48% et 39% à estimer que ces mesures sont judicieuses. Cette différence s'explique probablement par le fait qu'en Suisse, les femmes effectuent globalement plus de travaux non rémunérés tels que les tâches ménagères ou familiales, et que les hommes exercent plus souvent une activité rémunérée.⁸. Les hommes, quant à eux, privilégient davantage les solutions de prévoyance individuelle (49% contre 30%) et sont mieux informés sur les différentes options de prévoyance (27% contre 21%). Comme ils sont mieux couverts par la prévoyance profes-

⁸Office fédéral de la statistique, 2025

sionnelle, les pères mettent davantage l'accent sur la prévoyance individuelle, tandis que les mères donnent la priorité à l'amélioration de la prévoyance professionnelle.

Conseils de prévoyance vieillesse aux enfants (fig. 31)

«Quel conseil aimeriez-vous donner à vos enfants en matière de prévoyance vieillesse?» – uniquement les parents d'enfants mineurs



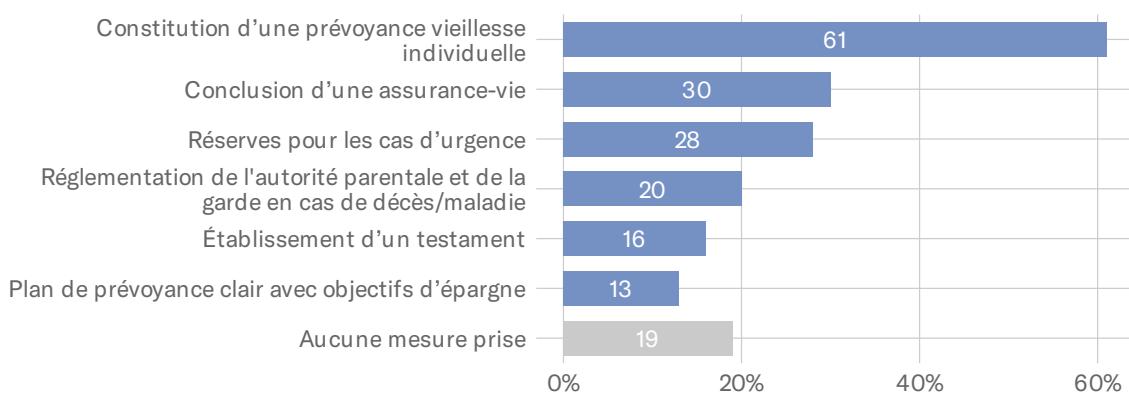
La prévoyance vieillesse est un sujet complexe qui peut donner le vertige, en particulier aux jeunes, et pour lequel les échanges et les conseils au sein de la famille peuvent se révéler très utiles. Quel conseil les parents donnent-ils à leurs enfants? Comme le montre l'illustration 31, 73% des parents conseillent à leurs enfants de commencer à épargner le plus tôt possible et beaucoup recommandent d'investir surtout dans la prévoyance individuelle (58%). Près de la moitié (46%) des parents interrogés insistent également sur l'importance de s'informer, afin de s'y retrouver dans ce système complexe. Ils conseillent moins souvent de faire régulièrement le point sur sa situation en matière de prévoyance, de prêter attention à la caisse de pension lors de la recherche d'un emploi, d'éviter les taux d'occupation faibles ou de recourir aux conseils d'un professionnel.

3.3 DÉCÈS DANS LA FAMILLE

Assurer la protection financière d'une famille ne se limite pas à la prévoyance vieillesse: des événements imprévisibles tels qu'un accident, une maladie ou un décès nécessitent aussi des mesures préventives. Toutefois, la prévoyance vieillesse occupe clairement la première place parmi les mesures destinées à protéger financièrement la famille. Comme le montre l'illustration 32, 61% des parents ont constitué une prévoyance vieillesse privée afin de protéger financièrement leur famille. En outre, près d'un tiers d'entre eux disposent de réserves financières pour faire face aux urgences, et ils sont tout autant à avoir conclu une assurance-vie. En revanche, peu de parents disposent d'un plan d'épargne clair pour la prévoyance vieillesse ou d'une réglementation de l'autorité parentale. Il est à noter que près d'un cinquième des parents interrogés déclarent n'avoir pris aucune mesure particulière pour protéger financièrement leur famille.

Mesures de protection financière des familles (fig. 32)

«Parmi les mesures suivantes, lesquelles avez-vous prises pour assurer la protection financière de votre famille?» – uniquement les parents d'enfants mineurs

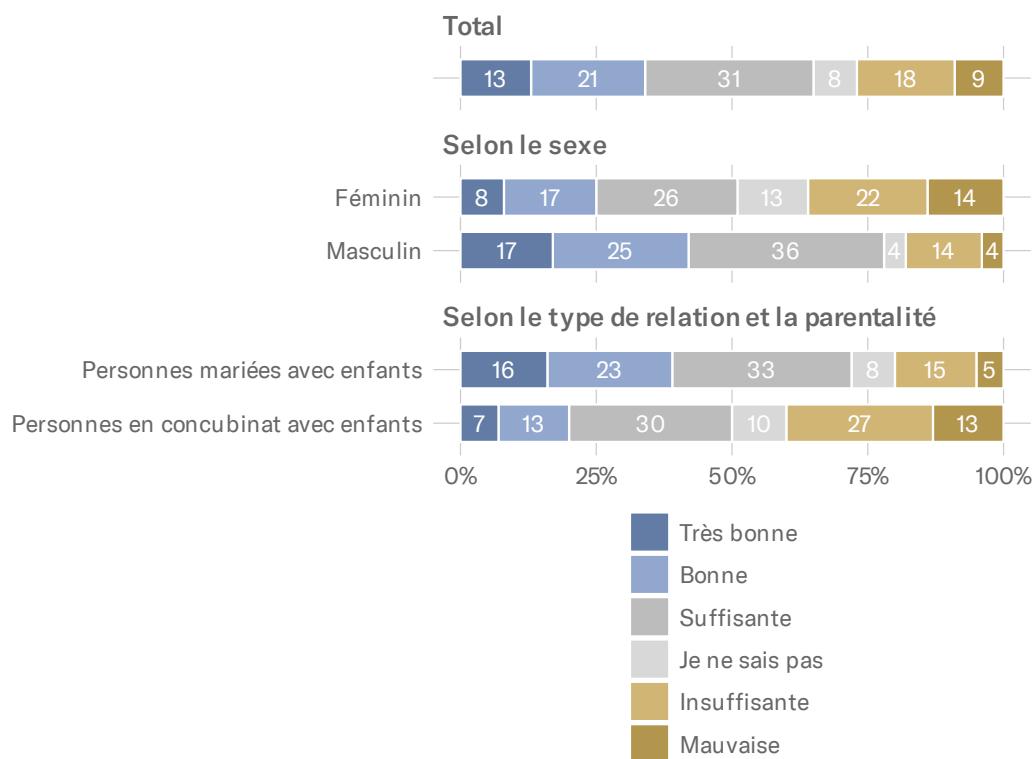


Le décès de l'un des parents ne représente pas seulement un choc émotionnel et un bouleversement profond dans la vie de la famille, il engendre aussi des conséquences financières. Mais est-ce que les familles suisses se sentent bien couvertes dans cette éventualité?

AXA Observatoire de la prévoyance

Protection financière en cas de décès dans la famille (fig. 33)

«Comment évaluez-vous la protection financière de votre famille en cas de décès de l'un des parents?» – uniquement les parents d'enfants mineurs

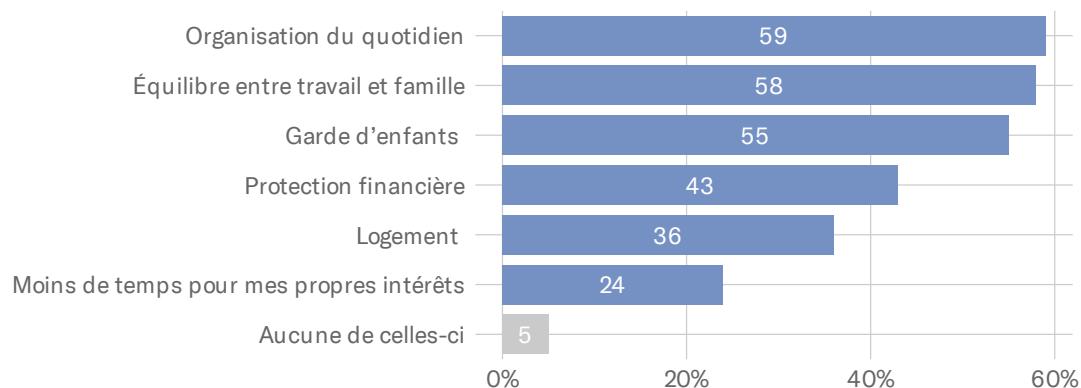


Parmi les parents interrogés, 34% estiment être bien couverts en cas de décès de leur partenaire. Ils sont quasiment aussi nombreux (31%) à juger que leur couverture est suffisante, et environ 25% à penser qu'ils sont insuffisamment protégés (fig. 33). Dans l'ensemble, les pères évaluent leur protection financière comme meilleure que les mères. Plus d'un tiers des mères déclarent être mal couvertes en cas de décès de leur partenaire. Ce sont surtout les couples en concubinage avec enfants qui entrent en jeu des difficultés financières plus importantes: 40% d'entre eux estiment ne pas être suffisamment couverts en cas de décès, contre 20% pour les couples mariés avec enfants. Vraisemblablement parce que les couples mariés avec enfants ont droit à une rente de survivant alors que pour les concubins, cela n'est possible qu'àuprès de certaines institutions de prévoyance et sous certaines conditions.⁹

⁹ Rapport du Conseil fédéral, 2022

Défis familiaux après un décès dans la famille (fig. 34)

«Selon vous, quelle serait la principale difficulté, mis à part votre deuil, si votre partenaire venait à décéder?» – uniquement les parents d'enfants mineurs

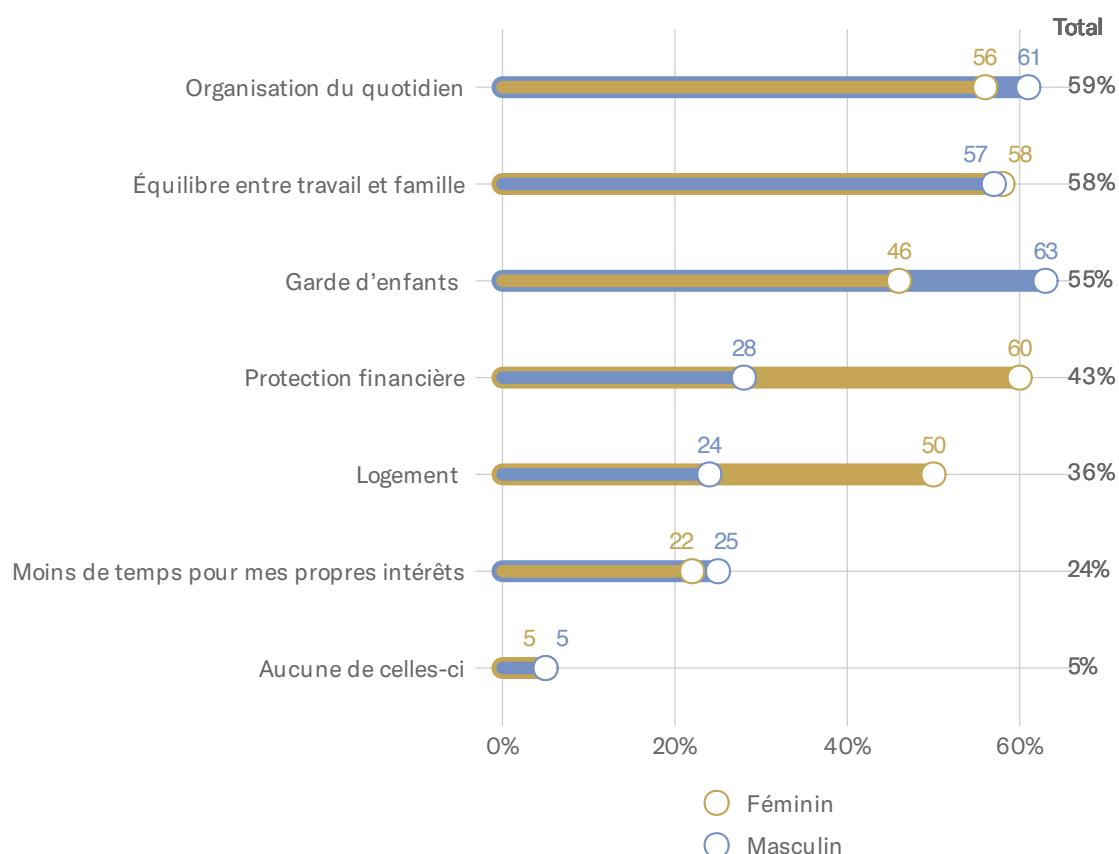


Concrètement, quelles difficultés les parents voient-ils après le décès de l'un des parents? Les difficultés les plus citées – et par plus de la moitié des personnes interrogées – sont l'organisation du quotidien et, concrètement, la garde des enfants et l'équilibre entre travail et famille. La protection financière constitue également l'un des plus grands défis pour 43% des personnes sondées, devant le logement (fig. 34).

AXA Observatoire de la prévoyance

Défis après un décès dans la famille – selon le sexe (fig. 35)

«Selon vous, quelle serait la principale difficulté, mis à part votre deuil, si votre partenaire venait à décéder?» – uniquement les parents d'enfants mineurs



Comme le montre l'illustration 35, la protection financière représente un défi de taille, en particulier pour les femmes: elles sont 60% à y voir l'un des plus grands défis à relever en cas de décès, contre seulement 28% des hommes. À l'inverse, 63% des hommes considèrent la garde des enfants comme un défi, contre 46% des femmes. L'organisation du quotidien est également un peu plus souvent citée par les hommes comme un défi. Alors que les femmes considèrent surtout leur situation financière comme un défi, les hommes s'inquiètent davantage de l'organisation du quotidien et de la garde des enfants. Cela coïncide avec le fait qu'en cas de décès de l'un des parents, les hommes ont tendance à se sentir mieux protégés financièrement que les femmes (voir fig. 33).

Méthode

Les données ont été collectées entre le 14 et le 29 août. Le panel est constitué de personnes domiciliées en Suisse romande et en Suisse alémanique et linguistiquement intégrées. L'enquête a été réalisée dans le cadre du panel en ligne de Sotomo et Bilendi. Après correction et contrôle des données, les réponses de 1604 personnes ont pu être utilisées pour l'analyse.

Étant donné que les personnes qui participent à l'enquête le font de leur propre initiative (opt-in), des distorsions peuvent apparaître dans la composition de l'échantillon. Des méthodes de pondération statistique sont donc utilisées afin de garantir que l'échantillon corresponde aux principales caractéristiques sociodémographiques de la population. La pondération tient compte de l'âge, du sexe et du niveau d'éducation (distinct pour les parents d'enfants mineurs et les personnes n'ayant pas d'enfants mineurs), ainsi que de la région linguistique, de l'orientation politique et du type de famille. Cette démarche garantit une forte représentativité de la population domiciliée en Suisse. Pour le présent échantillon global, l'intervalle de confiance à 95% (pour une part de 50%) est de +/- 2,4 points de pourcentage.

CWOTCS